



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(26^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

2^e séance du mardi 6 mai 1986

SOMMAIRE

PRÉSIDENTE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Mesures d'ordre économique et social.** - Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation (p. 757)Article 4 (*suite*) (p. 757)

Sous-amendements à l'amendement n° 446 du Gouvernement :

Sous-amendements identiques n°s 480 de M. Collomb et 545 de M. Hage : MM. Jacques Roger-Machart, Georges Hage, Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances ; Camille Cabana, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation. Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 481 de M. Collomb et 546 de M. Hage : MM. Jean Le Garrec, Georges Hage, le rapporteur général, le ministre. Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 482 de M. Collomb et 547 de M. Hage : MM. Philippe Bassinet, Georges Hage, le rapporteur général, le ministre. Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 483 de M. Collomb et 548 de M. Hage : MM. Michel Charzat, Paul Chomat, le rapporteur général, le ministre. Rejet par scrutin.

Sous-amendements identiques n°s 484 de M. Collomb et 549 de M. Hage : MM. Jean Le Garrec, Georges Hage, Eric Raoult, suppléant M. le rapporteur général ; le ministre. Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 485 de M. Collomb et 550 de M. Hage : MM. Georges Le Baill, Vincent Porelli, le rapporteur général, le ministre, Edmond Alphandéry, Jean Le Garrec. - Rejet par scrutin.

Suspension et reprise de la séance (p. 763)

Sous-amendements identiques n°s 486 de M. Collomb et 551 de M. Hage : Mme Véronique Neiertz, MM. Georges Hage, le rapporteur général, le ministre. Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 487 de M. Collomb et 552 de M. Hage : MM. Jacques Roger-Machart, Georges Hage, le rapporteur général, le ministre, Edmond Alphandéry. - Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 488 de M. Collomb et 553 de M. Hage : MM. Jacques Roger-Machart, Georges Hage, le rapporteur général, le ministre. Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 489 de M. Collomb et 554 de M. Hage : MM. Jacques Roger-Machart, Georges Hage, le rapporteur général, le ministre. Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 490 de M. Collomb et 555 de M. Hage : MM. Gérard Ilapt, Georges Hage, le rapporteur général, le ministre, Edmond Alphandéry. Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 491 de M. Collomb et 556 de M. Hage : M. Philippe Bassinet.

PRÉSIDENTE DE M. ANDRE BILLARDON

MM. Georges Hage, le rapporteur général, le ministre. Rejet des sous-amendements n°s 491 et 556.

MM. Georges Hage, le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 768)

Sous-amendements identiques n°s 492 de M. Collomb et 557 de M. Hage : MM. Pierre Forgues, Paul Chomat, le rapporteur général, le ministre. Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 493 de M. Collomb et 558 de M. Hage : MM. Jacques Roger-Machart, Paul Chomat, le rapporteur général, le ministre. Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 494 de M. Collomb et 559 de M. Hage : MM. Guy Malandain, Paul Chomat, le rapporteur général, le ministre, Edmond Alphandéry. Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 495 de M. Collomb et 560 de M. Hage : M. Raymond Douyère.

Rappel au règlement (p. 770)

MM. Edmond Alphandéry, le président.

Reprise de la discussion (p. 771)

MM. Paul Chomat, le rapporteur général, le ministre, Pierre Descaves. - Rejet par scrutin des sous-amendements n°s 495 et 560.

Rappels au règlement (p. 771)

MM. Philippe Bassinet, le rapporteur général, Edmond Alphandéry.

Reprise de la discussion (p. 772)

Sous-amendements identiques n°s 496 de M. Collomb et 561 de M. Hage : MM. Jean Oehler, Paul Chomat, le rapporteur général, le ministre, Jacques Limouzy, Philippe Bassinet. Rejet.

Sous-amendements identiques n°s 497 de M. Collomb et 562 de M. Hage : MM. Jacques Roger-Machart, Paul Chomat, le rapporteur général, le ministre, Yvon Briant.

Rappel au règlement (p. 773)

M. Paul Chomat, le président.

Reprise de la discussion (p. 774)

M. le président.

Rejet des sous-amendements n°s 497 et 562.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 774)

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRÉSIDENTENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à seize heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

MESURES D'ORDRE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (nos 7, 10).

Ce matin, l'Assemblée a poursuivi l'examen des articles et s'est arrêtée, dans l'article 4, aux sous-amendements nos 480 et 545 à l'amendement no 446.

Article 4 (suite)

M. le président. Je rappelle les termes de l'article 4 :

« Art. 4. - Le Gouvernement pourra transférer, jusqu'au 1^{er} mars 1991, au secteur privé le contrôle majoritaire des entreprises visées par la loi du 27 septembre 1940 relative à la réorganisation de la société Havas, la loi du 10 novembre 1941 relative à la constitution de la Société nationale des pétroles d'Aquitaine, les articles 6, 7 et 8 de la loi no 45-015 du 2 décembre 1945 relative à la nationalisation de la Banque de France et des grandes banques et à l'organisation du crédit, la loi no 46-835 du 25 avril 1946 relative à la nationalisation de certaines sociétés d'assurances et à l'industrie des assurances en France modifiée par la loi no 73-8 du 4 janvier 1973 relative à la mise en œuvre de l'actionnariat du personnel dans les banques nationales et les entreprises nationales d'assurances et la loi de nationalisation no 82-155 du 11 février 1982.

« Le Gouvernement pourra transférer, en outre, dans le même délai, le contrôle majoritaire que l'Etat détient dans la Compagnie des machines Bull, la Compagnie générale de constructions téléphoniques, la société Matra et la Compagnie financière du Crédit commercial de France. »

Je rappelle également que, sur cet article, le Gouvernement a présenté un amendement no 446 sur lequel ont été déposés de nombreux sous-amendements tendant à supprimer successivement chacune des lignes de l'annexe au projet de loi introduite par cet amendement et qui ont été regroupés sur une seule page en accord avec leurs signataires.

L'amendement no 446 est ainsi libellé :

« I. Rédiger ainsi l'article 4 :

« Sera transférée du secteur public au secteur privé, au plus tard le 1^{er} mars 1991, la propriété des participations majoritaires détenues directement ou indirectement par l'Etat dans les entreprises figurant sur la liste annexée à la présente loi.

« Ces transferts seront effectués par le Gouvernement conformément aux règles définies par les ordonnances mentionnées à l'article 5. »

« II. En conséquence, compléter le projet de loi par l'annexe suivante :

« ANNEXE

« Agence Havas ;
 « Compagnie de Saint-Gobain ;
 « Compagnie des machines Bull ;
 « Compagnie générale d'électricité ;
 « Compagnie générale de constructions téléphoniques ;
 « Pechiney ;

« Rhône-Poulenc S.A. ;
 « Société Mutra ;
 « Société nationale Elf-Aquitaine ;
 « Thomson S.A. ;
 « Les Assurances générales de France I.A.R.D. ;
 « Les Assurances générales de France-vie ;
 « Les Assurances nationales, Compagnie française d'assurances et de réassurances, incendie, accidents et risques divers ;
 « Les Assurances nationales, Compagnie française d'assurances sur la vie ;
 « Les Assurances nationales, Société française de capitalisation ;
 « L'Union des Assurances de Paris-capitalisation ;
 « L'Union des Assurances de Paris-I.A.R.D. ;
 « L'Union des Assurances de Paris-vie ;
 « Mutuelle générale française-accidents ;
 « Mutuelle générale française-vie ;
 « Société centrale du groupe Assurances générales de France ;
 « Société centrale du groupe des Assurances nationales ;
 « Société centrale du groupe Union des Assurances de Paris ;*
 « Banque Chaix ;
 « Banque de Bretagne ;
 « Banque de La Hénin ;
 « Banque de l'Union Européenne ;
 « Banque du bâtiment et des travaux publics ;
 « Banque Hervet ;
 « Banque Indosuez ;
 « Banque industrielle et mobilière privée ;
 « Banque Laydernier ;
 « Banque Monod ;
 « Banque nationale de Paris ;
 « Banque Odier Bungener Courvoisier ;
 « Banque Paribas ;
 « Banque parisienne de crédit ;
 « Banque régionale de l'Ain ;
 « Banque régionale de l'Ouest ;
 « Banque Scalbert-Dupont ;
 « Banque Sofinco ;
 « Banque Tarneaud ;
 « Banque Vernes et commerciale de Paris ;
 « Banque Worms ;
 « Crédit chimique ;
 « Crédit commercial de France ;
 « Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine ;
 « Crédit industriel de Normandie ;
 « Crédit industriel de l'Ouest ;
 « Crédit industriel et commercial de Paris ;
 « Crédit lyonnais ;
 « Crédit du Nord ;
 « Européenne de Banque ;
 « Société bordelaise de Crédit industriel et commercial ;
 « Société centrale de Banque ;
 « Société Générale ;
 « Société générale Alsacienne de Banque ;
 « Société lyonnaise de Banque ;
 « Société marseillaise de Crédit ;
 « Société Nancéienne de crédit industriel et Varin-Bernier ;
 « Union de Banques à Paris ;
 « Compagnie financière de Crédit commercial de France ;
 « Compagnie financière de Crédit industriel et commercial ;
 « Compagnie financière de Paribas ;
 « Compagnie financière de Suez. »

Les sous-amendements n^{os} 480 à 514 sont présentés par MM. Collomb, Dumas, Goux, Malandain, Christian Pierret, Quilès, Sapin, Souchon et Sueur.

Les sous-amendements n^{os} 543 à 579 sont présentés par MM. Hage, Mercieca, Chomat, Ducoloné, Bordu et Mme Jacquaint.

Les sous-amendements identiques n^{os} 480 et 545 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la trente et unième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Jacques Roger-Machart, pour soutenir le sous-amendement n^o 480.

M. Jacques Roger-Machart. Ce sous-amendement a pour objet de retirer la Banque industrielle et mobilière privée de la liste des établissements financiers susceptibles d'être privatisée par ordonnance.

C'est un petit établissement par le volume des dépôts qui y sont faits et des crédits qu'il consent à l'économie mais il présente un caractère exemplaire. En effet, il a été géré depuis sa nationalisation dans un esprit d'intérêt général tout en étant d'une grande efficacité dans les services qu'il rend à sa clientèle traditionnelle.

La Banque industrielle et mobilière privée a comme clientes des entreprises dont les situations sont très variées et qui ont réagi de façons diverses aux mutations profondes de leur environnement socio-économique. Dans leur très forte majorité, elles ont dû remettre en cause leurs grandes orientations et rechercher des solutions nouvelles pour faire face aux évolutions nécessaires.

La banque les a aidées à formuler les questions, à y voir plus clair, à définir de nouvelles perspectives, et les a informées sur les outils financiers dont elles peuvent bénéficier aujourd'hui, participant le cas échéant à la mise en place de ces outils. Elle a en effet manifesté une grande créativité dans l'invention de nouveaux produits financiers adaptés. Citons, en matière de crédit, l'extension des applications de la loi Dailly, en matière de financement de haut de bilan, le succès du second marché et les possibilités accrues d'intervention des divers investisseurs en capital risque, en matière de participation du personnel des entreprises, une large palette de possibilités allant de la cession d'entreprise aux cadres suivant la technique instaurée par la loi d'initiative économique à diverses formes d'intéressement généralisées ou spécifiques, le stock options, en matière de gestion courante, les nouveaux outils télématiques fonctionnant en temps réel et les instruments financiers adaptés à la gestion des trésoreries et, en matière internationale, le développement des opérations en ECU.

Ces diverses techniques mettent à contribution non seulement le personnel de la Banque industrielle et mobilière privée, qui assure la continuité des contacts avec les entreprises, mais aussi des spécialistes intervenant auprès de la banque au bénéfice de sa clientèle.

Les résultats de cette banque ont enregistré une forte progression puisque, après imputation de l'impôt sur les sociétés, le bénéfice, en augmentation de 5 p. 100, s'est élevé à 5,751 millions de francs en 1984 et le bénéfice net consolidé, apparu pour la première fois en 1984, à 7,484 millions de francs.

Ce petit établissement financier a parfaitement rempli sa fonction et on ne voit pas pour quelle raison il changerait aujourd'hui de statut, si ce n'est pour des raisons de caractère idéologique qui n'ont rien à voir avec son succès et le service qu'il rend à sa clientèle.

M. le président. La parole est à M. Hage, pour soutenir le sous-amendement n^o 545.

M. Georges Hage. Il est défendu.

M. le président. La parole est à M. Robert-André Vivien, rapporteur général de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour donner l'avis de la commission sur les sous-amendements n^{os} 480 et 545.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. La commission n'a pas examiné ces sous-amendements. A titre personnel, je suis contre.

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation, pour donner l'avis du Gouvernement sur les deux sous-amendements en discussion.

M. Camilla Cabana, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé de la privatisation. Contrairement à ce que vient d'affirmer l'orateur, l'établissement dont nous venons d'examiner le cas n'a rien d'exceptionnel. C'est une petite banque convenablement gérée, qui a amélioré, ces dernières années, ses fonds propres et ses résultats.

Non seulement aucun argument de spécificité ne conduit à la retirer de la liste des entreprises à privatiser, mais c'est au contraire l'exemple même de l'établissement dont on se demande ce qu'il fait dans le secteur nationalisé. (*Très bien ! Très Bien ! sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Je demande par conséquent le rejet de ces sous-amendements.

M. Jacques Roger-Machart. Pourquoi voulez-vous privatiser cette banque ?

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 480 et 515.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 481 et 546 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la trente-deuxième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Jean Le Garrec, pour soutenir le sous-amendement n^o 481.

M. Jean Le Garrec. La banque Laydernier est un petit établissement qui n'a rien « d'exceptionnel », critère retenu par M. le ministre chargé de la privatisation. Pourtant, sa nationalisation était amplement justifiée.

Quand M. le ministre analyse la situation du système bancaire français, il oublie de prendre en compte deux données fondamentales qui devraient pourtant marquer tout son raisonnement : premièrement, la nécessité de moderniser l'ensemble du système bancaire ; deuxièmement, la situation difficile dans laquelle se trouve le système bancaire mondial. La lutte contre l'inflation a mis un terme à la fuite en avant du système bancaire, qui se nourrissait de l'inflation galopante. Cette fuite a abouti à des situations extrêmement graves dans plusieurs pays, conduisant notamment le gouvernement des Etats-Unis à racheter deux banques, si ce n'est trois.

La nationalisation a permis d'éviter au système bancaire français ces chocs extrêmement préjudiciables. La preuve en est que, après un début difficile en 1984, la situation s'est nettement améliorée en 1985, et, aujourd'hui, aucune banque française ne se trouve dans le rouge. Voilà un résultat, monsieur le ministre, dont vous devriez souligner l'importance.

Pourquoi une modernisation du système bancaire ? Parce qu'il faut, en France, faire baisser le coût de l'intermédiation financière, qui pèse sur les petites et moyennes entreprises et est de deux points supérieur à celui de l'Allemagne. Il faut moderniser l'ensemble du système financier, c'est-à-dire poursuivre l'action extrêmement importante menée par M. le ministre Bérégovoy ces deux dernières années, et inciter les établissements à développer leurs produits plutôt qu'à se cantonner à leurs missions traditionnelles.

Le rôle des petites banques est fondamental pour aider la création, l'évolution et le développement des petites et moyennes entreprises dans les régions et soutenir l'appareil productif.

M. Cabana semble sous-estimer ces nécessités et les difficultés qui apparaissent dans tous les pays comparables à la France.

La banque Laydernier a continué de mettre en place son réseau de distributeurs automatiques de billets, à mener en commun des actions avec la jeune chambre économique d'Anney et à développer les fonds communs de placement. Ainsi, cette petite entreprise bancaire est en train de s'adapter aux nouvelles contraintes et joue pleinement son rôle.

C'est parce que l'ensemble du système est nationalisé que cette évolution peut se faire sans heurts, sans difficultés sociales et sans ruptures, permettant une évolution lente et maîtrisée compatible avec le maintien d'un système bancaire concurrentiel, compétitif et adapté à la clientèle.

En dénationalisant, monsieur le ministre délégué, vous jouez d'une manière extrêmement imprudente avec cette évolution. Vous risquez d'avoir un retournement de situation et d'assister à un retour des comportements traditionnels. N'y aura-t-il pas création d'un cartel des banques, à contre-courant de l'adaptation et de la modernisation nécessaires ?

Je crains bien, monsieur le ministre, que vous ne regardiez l'avenir dans un rétroviseur ! (*Très bien ! Très bien ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mauger. Ça marchait très bien avant vous et ça marchera après vous, ne vous inquiétez pas !

M. le président. La parole est à M. Hage, pour soutenir le sous-amendement n° 546.

M. Georges Hage. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces deux sous-amendements ?

M. Robert André Vivien, rapporteur général. La commission ne les a pas examinés. A titre personnel, je suis contre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Je rappelle à M. Le Garrec que, ce matin encore, j'ai évoqué le problème général des fonds propres des banques.

Le cas de la banque Laydernier n'est absolument pas assimilable à celui de la Banque industrielle et mobilière privée. Sa situation n'a rien de remarquable et ses résultats sont relativement modestes. On attend une amélioration pour 1985 et je pense que la privatisation en accélérera le cours. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Le Garrec. Ce n'est pas un argument !

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n° 481 et 546.

(*Ces sous-amendements ne sont pas ad. ptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques n° 482 et 547 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la trente-troisième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Philippe Bassinet, pour soutenir le sous-amendement n° 482.

M. Philippe Bassinet. Décidément, monsieur le rapporteur général, la brièveté de vos propos nous étonnera toujours ! Je me rappelle encore les réponses argumentées et précises de M. Charzat, qui siégeait à votre place, lors des débats de 1981 et de 1982. Et vous aviez pourtant tendance à trouver ces réponses insuffisantes !

Comment caractériser votre attitude aujourd'hui ? Vous vous contentez de répondre « contre », et vous n'argumentez pas. Au demeurant, vous ne rapportez pas au nom de la commission puisque vous avez provoqué la suspension de ses travaux.

M. Le Garrec a insisté sur un point important que vous n'avez pas jugé bon de relever, monsieur le ministre : aucune banque française n'a déposé son bilan depuis cinq ans, à la différence de ce qui s'est passé dans d'autres pays, par exemple aux Etats-Unis, où c'est l'Etat qui a dû les racheter parce qu'il ne pouvait en être autrement !

Le modèle que vous nous proposez, c'est bien la privatisation des profits et la nationalisation des pertes !

M. René André. Ça devient un slogan !

M. Philippe Bassinet. Notre sous-amendement n° 482 a pour objet de retirer de la liste des établissements bancaires que vous entendez dénationaliser la banque Monod, autrefois dénommée banque Monod française.

A moins d'accorder une importance particulière à ce changement de nom, je ne vois pas quel argument vous pouvez présenter pour justifier la dénationalisation de la banque Monod.

Cette banque est une filiale à 100 p. 100 de la Compagnie financière de Suez ; elle a donc été nationalisée en 1982. C'est une banque de spécialité, sans agences et sans réseau commercial, qui concentre ses efforts en direction de certaines professions bien définies, sur des créneaux précis. Il s'agit notamment des professions qui sont soumises à des réglementations juridiques complexes, comme les conseils juridiques, les administrateurs de biens, les agents immobiliers, les administrateurs judiciaires et les avocats. Ces professions dépendent d'un département de la banque appelé « département des professions réglementées ».

La banque Monod s'est également adaptée à l'activité des commissaires-priseurs. D'ailleurs, la seule agence extérieure au siège de la banque se trouve à l'hôtel Drouot. Les promo-

teurs et les marchands de biens font également partie de sa clientèle privilégiée, de même que les restaurateurs et les hôteliers.

Son activité spécifique s'est développée normalement, et le fait qu'elle soit nationalisée n'a en rien entravé son développement.

Ses dépôts étaient, à la fin de 1984, supérieurs à 1,4 milliard de francs, dépassant l'encours des crédits, de 1,1 milliard de francs. Il y a là une particularité qui s'explique par le fait que les professions qui sont clientes de la banque manipulent souvent des fonds pour le compte de tiers.

Quel intérêt y a-t-il à privatiser cette banque, à la dénationaliser ?

M. Pierre Meuger. Et quel intérêt y avait-il à la nationaliser ?

M. Philippe Bassinet. Elle a réalisé en 1984 un bénéfice net de près de 11 millions de francs, en augmentation en 1985. La dénationaliser serait par conséquent lui porter un mauvais coup. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir le sous-amendement n° 547.

M. Georges Hage. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux sous-amendements ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Monsieur Bassinet, M. Charzat était rapporteur d'une commission spéciale et je suis rapporteur général de la commission des finances, saisie au fond. J'ai commenté les articles et les amendements examinés en commission et j'ai indiqué, lorsque j'ai approuvé l'amendement n° 446 du Gouvernement, quelle serait ma position à l'égard des sous-amendements répétitifs.

La différence entre M. Charzat et moi, c'est qu'il disait « contre » et que je vais dire « rejet ».

A titre personnel, je demande donc le rejet des sous-amendements n° 482 et 547.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur Bassinet, la banque Monod s'adresse à une clientèle spécifique : professions réglementées, hôtellerie et restauration. Nous estimons que sa place est plus auprès de ses clients qu'aux côtés de l'Etat. C'est pourquoi je demande le rejet de ces deux sous-amendements. (*Très bien ! Très bien ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n° 482 et 547.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques n° 483 et 548 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la trente-quatrième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Michel Charzat, pour soutenir le sous-amendement n° 483.

M. Michel Charzat. La dénationalisation de la B.N.P. est une proposition d'une extrême gravité sur le plan économique car la B.N.P. est l'une des plus grandes banques du monde, et sur le plan politique car elle a été nationalisée en 1945 par le général de Gaulle et par les hommes de la Résistance, afin d'assurer l'indépendance de l'Etat français vis-à-vis des forces financières.

Par cet acte, le gouvernement de M. Chirac touche à « l'essentiel national » - je reprends la formule de M. Debré. Il revient sur les acquis de la Libération.

« Ces nationalisations sont le fruit de nos sacrifices, de nos larmes, du sang de nos déportés pendant la deuxième guerre mondiale. Nous luttons pour inventer une troisième voie économique et politique. Les nationalisations une fois faites ont prouvé leur efficacité. Elles ont contribué à assurer à la France, entre 1945 et 1975, trente ans d'une prospérité sans précédent. Il n'est pas raisonnable d'y renoncer sous prétexte de mettre fin au chômage. C'est un pari douteux. » Tels sont les termes dans lesquels un témoin de l'époque, à savoir M. Georges Hourdin, ancien président-directeur général des publications de *La Vie catholique*, s'exprime dans un article publié hier soir dans la presse parisienne. Voilà comment

réagit un homme qui n'a pourtant appartenu ni au courant gaulliste ni au courant socialiste, et qui met très nettement en évidence la formidable responsabilité que vous prenez aujourd'hui, messieurs de la majorité.

Votre proposition marque, en effet, la rupture définitive avec un certain héritage national et progressiste. Le parti - et c'est son problème - de M. Chirac se réconcilie avec la droite modérée, en renonçant à ce qui a fait l'originalité du courant politique gaulliste pendant trente ans dans ce pays.

M. Jacques Limouzy. Merci pour la leçon !

M. Pierre Mauger. Ne confondez pas les situations !

M. André Fanton. Occupez-vous de vous-mêmes et de l'opinion !

M. Michel Charzat. Au-delà de cet acte symbolique, au-delà de ce renoncement demeurent tous les problèmes économiques et financiers posés par la dénationalisation, notamment par celle d'une banque comme la B.N.P., qui est la première banque de dépôts française, la première banque de dépôts en Europe et la troisième dans le monde.

Cette banque, dont vous allez sanctionner la très grande réussite, a manifesté, notamment depuis quelques années, un grand dynamisme qui lui a permis de renforcer massivement ses fonds propres. La B.N.P. a recouru à toute une série de modalités, parfois originales - je pense notamment à l'émission de titres perpétuels, avec laquelle elle a pu augmenter de 25 p. 100 par an ses fonds propres. Ceux-ci représentent aujourd'hui 3,3 p. 100 de ses engagements globaux. C'est encore insuffisant.

Quoi qu'il en soit, M. Cabana devra nous répondre car il est placé devant le dilemme suivant : ou la B.N.P. continue raisonnablement d'augmenter ses fonds propres, ou bien l'Etat provisoirement actionnaire, le contribuable, sera conduit, dès l'année prochaine, à recapitaliser la B.N.P. en une seule fois, c'est-à-dire massivement, sans doute à hauteur de cinq, six ou sept milliards, afin de la rendre présentable pour la vendre sur le marché.

La B.N.P. a réalisé également, au cours des dernières années, d'importantes restructurations, sans procéder à des licenciements, ce qui est une performance compte tenu des problèmes posés par le coût de l'intermédiation bancaire, qui est en France trop élevé.

Elle a innové dans un certain nombre de domaines, promu de nouvelles pratiques financières. J'insisterai en particulier sur le brio incontestable qu'elle a manifesté en montant la première opération d'émission internationale libellée en ECU, en janvier 1985.

Enfin, pour me référer à un critère tout à fait classique, je rappellerai que les bénéfices de la B.N.P. ont augmenté régulièrement depuis 1983 et qu'ils ont atteint en 1985 un niveau historique puisqu'ils ont progressé de plus de 20 p. 100 par rapport à 1984.

Voilà donc, mes chers collègues, au moment où nous discutons de la première des trois « vieilles » banques nationalisées en 1945, des raisons qui devraient vous inciter, à la fois politiquement et financièrement, à réfléchir avant de procéder à une opération que rien ne justifie et que beaucoup de raisons politiques, sociales et financières devraient vous conduire à rejeter. *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Edmond Alphandéry. Les contribuables n'ont pas à payer les folies de la B.N.P. !

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat, pour défendre le sous-amendement n° 548.

M. Paul Chomat. La dénationalisation bancaire proposée dans l'article 4 du projet de loi comprend la Banque nationale de Paris, nationalisée en 1945 au travers de ses deux sociétés mères, la Banque nationale du commerce et de l'industrie et le Comptoir national d'escompte de Paris.

Le groupe communiste renouvelle sa ferme opposition à cette dénationalisation qui constitue une très grave dilapidation du patrimoine national.

La nouvelle vague de nationalisations du système bancaire de 1982 avait fait naître l'espoir qu'enfin la B.N.P. pourrait devenir l'un des moyens de dynamiser notre économie en favorisant la création d'emplois, en mettant au centre de l'activité bancaire de nouvelles liaisons entre les banques, les entreprises et les régions.

En fait, la B.N.P., comme les autres banques, a participé activement aux mauvais coups perpétrés contre l'emploi et a contribué au déclin de notre potentiel de production industrielle.

Il demeure que la B.N.P. est la première banque française pour le réseau des guichets en métropole, le nombre d'employés, l'émission d'obligations et les dépôts collectés. C'est donc un outil exceptionnel qui aurait pu contribuer à la relance industrielle de notre pays.

Or elle n'a pas échappé à la logique de la recherche du profit. Elle a pratiqué comme les autres banques des taux d'intérêt trop élevés, avec toutes les conséquences pour la compétitivité externe et interne des entreprises. Cette politique, en toute logique capitaliste, a eu également pour effet de lier la réduction des effectifs aux choix des lourds investissements informatiques en cours. C'est ainsi que la direction actuelle estime à 2 000 le nombre de salariés en excédent pour les trois années à venir.

La politique menée a donc préparé le terrain à la dénationalisation.

En refusant de s'appuyer sur la démocratisation de la banque et sur de nouveaux critères de gestion, une gestion technocratique a cassé l'espoir et n'a pas permis de montrer l'originalité dont une banque nationale peut faire preuve quand elle se met au service de l'emploi.

Pourtant, une orientation fondée sur des rapports nouveaux entre la banque, les entreprises, les régions reste la seule réponse d'avenir pour que l'activité bancaire repensée en fonction de l'intérêt national contribue à sortir le pays de la crise. La B.N.P. pourrait justement, grâce à son assise financière, réformer les rapports avec les entreprises selon leur dimension.

Les petites et moyennes entreprises, les entreprises en création, qui sont systématiquement pénalisées aujourd'hui, pourraient avoir avec la banque un dialogue différent si celle-ci avait en vue non pas la seule rentabilité financière que lui apporte la grande entreprise, mais plutôt le souci de prêter à des centres de production moins importants s'engageant à investir et à créer des emplois. Ce sont ces nouveaux critères d'intervention des banques qu'un établissement comme la B.N.P. pourrait mettre en œuvre.

La dénationalisation que vous nous proposez, monsieur le ministre, ne rompra pas avec les critères de liquidité et de rentabilité dont profitent les grands groupes industriels. Elle se traduira par des difficultés accrues pour les entreprises petites et moyennes.

C'est la politique bancaire, ses finalités, en partant des besoins de l'économie et de la population, qu'il faut changer, non le statut juridique !

Dénationaliser la B.N.P., ce n'est pas seulement une erreur économique mais c'est une remise en cause d'un point essentiel du programme du Conseil national de la Résistance. C'est la remise en cause d'une des décisions fondamentales du gouvernement de la Libération. Je rappelle à cet effet que le général de Gaulle, à son retour au pouvoir, a incité non à réduire mais à renforcer le rôle de la B.N.P. pour en faire la première banque inscrite.

Pour toutes ces raisons, le groupe communiste demande à l'Assemblée de repousser la proposition de dénationalisation de la Banque nationale de Paris. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

Il n'en est pas question !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements n°s 483 et 548 ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. La commission n'a pas examiné ces sous-amendements. A titre personnel, je suis contre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur Charzat, je pense qu'il y a dans cet hémicycle des gens plus qualifiés que moi pour répondre à cette attente, par moment difficile à supporter, qui consiste à inviter à tout propos, et peut-être hors de propos, l'héritage du général de Gaulle. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Permettez-moi de m'en tenir simplement, en ce qui me concerne, à des données plus techniques.

M. Gérard Bopt. Parce que le reste vous gêne ! Il n'y a que la vérité qui blesse !

M. le ministre chargé de la privatisation. En 1945, il s'agissait de reconstruire un pays qui sortait de la guerre.

Dieu merci, cet objectif a pu être atteint !

Aujourd'hui, de quoi s'agit-il ? Nous en avons longuement parlé au cours de nos débats : il s'agit de mettre les établissements visés à l'article 4 en mesure d'affronter la concurrence internationale.

M. Gérard Bapt. Nous sommes en guerre économique !

M. le ministre chargé de la privatisation. Or vous savez bien qu'ils sont très mal armés pour cela ! Vous savez bien qu'ils souffrent d'une absence de fonds propres ! Vous savez bien que la nationalisation a été dans la totale incapacité d'apporter remède à ce mal ! La preuve, c'est que, concernant la Banque nationale de Paris, nous venons d'autoriser le recours au marché financier. Vous qui aviez proclamé que l'État devrait capitaliser ces établissements pour leur permettre de faire face à la concurrence, vous nous avez conduits à cette situation-là.

Puisque vous avez déjà accompli presque la moitié du chemin, laissez-le nous achever ! Laissez-nous aller vers la privatisation ! Au moins, les choses seront plus claires ! Ce seront les capitaux privés qui renforceront les banques et qui leur permettront de faire face à la concurrence internationale.

Monsieur Charzat, vouloir continuer d'appliquer en 1986 des recettes de 1945 montre, pardonnez-moi, que le dogmatisme est de votre côté et non du nôtre.

Je demande à l'Assemblée de rejeter ces sous-amendements. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 483 et 548.

Je suis saisi, par le groupe socialiste et, par le groupe communiste, d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 567 |
| Nombre de suffrages exprimés | 566 |
| Majorité absolue | 284 |

| | |
|-----------------------|-----|
| Pour l'adoption | 251 |
| Contre | 315 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Les sous-amendements identiques n^{os} 484 et 549 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la trente-cinquième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Jean Le Garrec, pour soutenir le sous-amendement n^o 484.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le ministre, vous venez de dire qu'il y a des antiennes difficiles à supporter. Pourtant, vous êtes ici pour écouter les remarques pertinentes de la représentation nationale. J'ajouterai que nous supportons, quant à nous, avec beaucoup de courtoisie et de patience que vous ne répondiez pas aux questions que nous vous posons. Il faut donc que vous conserviez votre calme. Respectant le jeu du débat démocratique, nous sommes parfaitement en droit de vous poser des questions. *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Serge Charles. Gardez votre sang-froid, monsieur Le Garrec !

M. Jean Le Garrec. J'ajouterai, monsieur le ministre, qu'avec la banque Odier Bungenier Courvoisier, nous avons encore un bon exemple de la nécessité de moderniser le système bancaire.

Si vous aviez une vision moins courte, si vous réintroduisiez vos analyses dans des perspectives d'évolution, dans le tableau de la crise que vivent l'ensemble de nos pays, vous constateriez combien cette modernisation est tout à fait indispensable et combien l'ensemble du système bancaire français avait pris, hélas ! bien du retard en la matière.

De quoi s'agit-il ici ? Il s'agit de faire évoluer en douceur une banque de taille humaine, en coordination avec les trois composantes que sont les utilisateurs, les informaticiens et les machines, d'introduire la bureautique, d'investir, dans une relation beaucoup plus souple, beaucoup plus productive avec toute la clientèle.

Voilà des mots qui devraient vous faire plaisir et tel a été le courage du gouvernement précédent, qui a su faire face à ces retards, à ces problèmes, avec la volonté d'aboutir.

Il est vrai que cette banque a connu un passage difficile en 1984, pour des raisons que vous connaissez et sur lesquelles je ne reviendrai pas. Mais les résultats de 1985 montrent un net redressement du bilan - 2 233 millions de francs contre 2 100 millions - et une progression des dépôts extrêmement sensible.

La mutation s'opère donc en douceur, avec le garant fondamental qu'est le crédit de l'État. Ainsi, tout était réuni pour que cette évolution se fasse sans heurts, pour que les retards soient rattrapés, pour que les difficultés soient maîtrisées, en faisant face avec beaucoup de souplesse aux éventuels problèmes sociaux.

Pour conclure, monsieur le ministre, je formulerai deux remarques.

La première pour répondre *a posteriori* à une question pertinente, même exprimée sous forme de critique, qui nous était souvent posée en 1982. Que disait l'opposition d'alors ? Qu'avec notre volonté de nationaliser le système bancaire, nous risquons - le terme était beaucoup plus affirmatif d'aboutir à une espèce de monstre bancaire, que nous allions tuer la concurrence, tuer l'adaptation au terrain, tuer les rapports privilégiés avec les petites et moyennes entreprises.

M. Hector Rolland. C'est ce qui est arrivé !

M. Jean Le Garrec. On s'aperçoit aujourd'hui que ces critiques n'étaient pas fondées. Nous avons au contraire développé la concurrence, instauré des relations permanentes, plus sûres et plus attentives avec les petites et moyennes entreprises.

M. Hector Rolland. C'est absolument faux !

M. Jean Le Garrec. En second lieu, messieurs les ministres, vous répétez sans cesse, depuis déjà un certain nombre d'heures, que la privatisation réglerait tous les problèmes. Grâce à cette formule magique, même ceux qui n'étaient pas résolus avant 1981 le seraient tout à coup demain. Mais vous ajoutez que la vente des actifs ne se fera pas au profit des entreprises qui seront cédées, en l'occurrence au profit des banques. Les conditions dans lesquelles le produit de cette vente sera utilisé sont encore incertaines, et je pense que nous aurons l'occasion d'en débattre au fur et à mesure de l'examen des articles. Mais le principe étant posé, je ne vois pas en quoi cette privatisation qui détruit le crédit des banques, qui coupe court à l'évolution d'un système reposant sur le crédit de l'État, pourrait être utile aux établissements que vous voulez dénationaliser. Au contraire, vous allez à rebours de cette évolution.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir le sous-amendement n^o 549.

M. Georges Hage. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux sous-amendements ?

M. Eric Raoult, suppléant M. le rapporteur général. La commission n'a pas examiné ces sous-amendements mais, à titre personnel, j'en demande le rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande également le rejet.

M. Jacques Roger-Mechert. Une fois de plus, vous ne répondez pas aux questions pertinentes qui vous ont été posées !

M. Jean Le Garrec. Votre « Sésame, ouvre-toi », c'est le mutisme !

M. le président. Je mets aux voix, par un seul vote, les sous-amendements n^{os} 484 et 549.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 485 et 550 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la trente-sixième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Georges Le Baill, pour soutenir le sous-amendement n^o 485.

M. Georges Le Baill. Qu'elles concernent les banques ou les groupes industriels, je constate que les réponses de M. le ministre chargé de la privatisation sont toujours identiques. Il reprend sans se lasser un discours purement idéologique, n'essayant même pas de justifier les raisons pour lesquelles est-ce dans l'intérêt de la France ? - il veut privatiser ces groupes ou ces banques.

M. Jacques Roger-Machart. Il ne répond même pas !

M. Gérard Bapt. Il ne fait plus de discours du tout !

M. Serge Charles. Il a tout expliqué, mais vous n'avez rien compris !

M. Georges Le Baill. Le sous-amendement n^o 485 concerne la banque Paribas qui a naguère défrayé la chronique, ses dirigeants s'étant fait remarquer par certains agissements. Avant sa nationalisation, cette banque avait favorisé des transports de capitaux vers la Suisse. Par la suite, son P.-D.G., M. Moussa, avait réussi à faire échapper à la nationalisation une des filiales du groupe, Paribas-Suisse. Ces opérations avaient donné lieu à une action en justice.

M. Moussa, interrogé par le président Culié qui lui demandait s'il savait que, sur la place de Paris, des bruits couraient comme quoi il était notoire que Paribas se prêtait volontiers à des opérations de transfert de capitaux vers la Suisse, avait répondu : « Si c'était notoire sur la place de Paris, ce ne l'était pas pour moi. » M. Culié lui avait alors rétorqué : « En somme, vous auriez été, comme le mari trompé, le dernier à être informé. »

Passant ensuite à l'opération qui avait permis de faire échapper Paribas-Suisse à la nationalisation, M. Culié demandait à l'ancien P.-D.G. s'il ne s'était pas senti alors « une mentalité d'émigré ». Mais, pour M. Moussa, il ne s'agissait pas d'une opération illégale : « Ce que j'ai fait en 1981 - précisait-il - je l'ai fait selon les critères de la démocratie, qui veulent que, une fois fixés les lois et les règlements, chacun, en les respectant, puisse se déterminer librement. Et l'on peut se déterminer alors en fonction d'intérêts personnels. »

J'insiste sur cette phrase, car une des raisons pour lesquelles nous avons nationalisé cette banque, c'est précisément pour éviter que les intérêts personnels ne prennent le pas sur l'intérêt général, sur l'intérêt du pays. Selon un excellent article publié dans *Le Monde* d'hier soir, les nationalisations opérées par le général de Gaulle... (*Exclamations sur les banes des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Gérard Bapt. Ils ne supportent pas qu'on évoque le général de Gaulle !

M. Georges Le Baill. ...celles des banques en particulier, reposaient d'ailleurs également sur la volonté de défendre l'intérêt national et d'assurer l'indépendance du crédit par rapport aux forces financières.

Depuis sa nationalisation, Paribas se porte bien. Le total du bilan se situe à 246 milliards de francs en 1985 contre 238 milliards de francs l'année précédente, soit une croissance de 3,4 p. 100, qui se décompose en une progression de l'ensemble des actifs en France de 16,1 p. 100 et une diminution des actifs en devises de 1,3 p. 100, liée à la baisse du dollar au cours de l'année 1985. Les dépôts de la clientèle ont augmenté de 9,5 p. 100 en France et de 36,7 p. 100 dans les succursales à l'étranger.

La banque Paribas a poursuivi sa politique de développement des opérations de marché, qui s'est traduite en 1985 par des performances remarquables. Sur le marché français des capitaux, elle dirigeait en 1985 vingt-neuf emprunts pour un montant de 48 milliards de francs, ce qui la classe au premier rang des banques françaises. Sur le marché international, via sa filiale Bank Paribas Capital Market, elle a dirigé cinquante-six émissions pour un montant de 3,4 milliards de dollars, ce qui la classe au dixième rang mondial et au pre-

mier rang des banques françaises. Elle a été particulièrement active sur le marché de l'ECU où, ayant dirigé vingt-sept émissions pour un montant de 1,6 milliard de dollars, elle se place au premier rang mondial.

M. le président. Monsieur Le Baill, je vous prie de conclure, car vous avez dépassé votre temps de parole.

M. Georges Le Baill. Je vais conclure, monsieur le président, mais vu l'importance de...

M. le président. L'importance est l'importance, mais le règlement est le règlement ! Pardonnez-moi ! (*Applaudissements sur les banes des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Arthur Dehaine. M. Le Baill oublie qu'il est minoritaire !

M. Georges Le Baill. Puisqu'il faut respecter le règlement, je termine.

Etant donné l'importance de cette banque pour l'économie française, il faut absolument que le sous-amendement que nous proposons soit adopté pour repousser la privatisation que le Gouvernement veut nous imposer au détriment de l'intérêt de la France. (*Applaudissements sur les banes du groupe socialiste.*)

M. Serge Charles. Commençons par repousser le sous-amendement !

M. le président. La parole est à M. Vincent Porelli, pour défendre le sous-amendement n^o 550.

M. Vincent Porelli. La banque Paribas, intégrée à la société holding nationalisée Compagnie financière de Paribas, assure la fonction bancaire de ce très puissant groupe financier. A l'instar de notre attitude globale concernant le secteur bancaire et financier, nous sommes opposés à la dénationalisation de la banque Paribas.

Cette banque gère par ailleurs l'O.P.B., l'O.P.F.I. et Paribas International. Elle ne constitue pourtant qu'une des trois banques de la Compagnie financière de Paribas, puisque s'y ajoutent le Crédit du Nord et la Compagnie bancaire.

La banque Paribas a récemment présenté les résultats de l'exercice 1985. Ils témoignent de sa santé, mais d'une santé exclusivement financière.

Le total du bilan atteint 246 milliards de francs contre 238 milliards en 1984, soit une croissance de 3,4 p. 100. En revanche, les crédits à la clientèle sont en diminution de 4,6 p. 100 par rapport à l'exercice précédent, ce qui témoigne d'un engagement toujours plus massif en direction des opérations de marché. La banque Paribas a ainsi obtenu la direction de vingt-neuf emprunts pour un total de 48 milliards de francs ; via sa filiale, la direction de cinquante-six émissions pour 3,4 milliards de dollars ; sur le marché de l'ECU, vingt-sept émissions pour 1,6 milliard de dollars.

La banque Paribas occupe en tous ces domaines le premier rang des banques françaises et, sur le marché de l'ECU, le premier rang mondial.

Le bénéfice net de l'exercice s'établit pour 1985 à 302,5 millions de francs contre 198,1 millions de francs pour l'exercice 1984, ce qui représente une progression de 52,7 p. 100.

Si Paribas est rentable sur le plan strictement financier, cette banque, par contre, n'a rien apporté sur le plan de la croissance industrielle de notre pays.

Pour les raisons que nous avons déjà évoquées dans notre intervention sur la dénationalisation bancaire et financière, nous vous proposons, par ce sous-amendement, de ne pas dénationaliser la banque Paribas. (*Applaudissements sur les banes du groupe communiste.*)

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux sous-amendements ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. La commission ne les a pas examinés. A titre personnel, je suis contre.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande le rejet.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Pourquoi ?

M. Gérard Bapt. Il n'y a pas de raison !

M. Edmond Alphandéry. Je demande la parole, contre les sous-amendements.

M. Jean Le Garrec. Je demande également la parole.

M. le président. Monsieur Le Garrec...

M. Jean Le Garrec. C'est pour un rappel au règlement, monsieur le président.

M. le président. Si vous le voulez bien, monsieur Le Garrec, nous entendrons d'abord M. Alphan-déry.

La parole est à M. Alphan-déry.

M. Edmond Alphan-déry. Je vous remercie, monsieur Le Garrec, de votre courtoisie.

J'interviens parce qu'il faut quand même que, de ce côté de l'hémicycle, quelqu'un témoigne de l'exaspération qui est la nôtre... *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean Beaufila. Ça manquait !

M. Edmond Alphan-déry. ... exaspération, messieurs, devant les arguments qui sont les vôtres.

Je pourrais prendre l'exemple de Paribas, ou celui de la plupart des dénationalisations que nous sommes en train de faire...

M. Gérard Bapt. Vous n'êtes pas le ministre !

M. Edmond Alphan-déry. ... et que le Gouvernement propose à l'Assemblée nationale. L'argument selon lequel les entreprises publiques seraient investies de l'intérêt général et les entreprises privées d'intérêts uniquement privés, nous ne l'acceptons pas parce qu'il n'est pas recevable ! *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Si Paribas réalise aujourd'hui des bénéfices, monsieur Le Baill, c'est parce que cette banque a été particulièrement bien gérée avant 1982, et selon les règles du droit privé.

Plusieurs députés des groupes U.D.F. et du R.P.R. C'est vrai !

M. Edmond Alphan-déry. Par conséquent, mes chers collègues socialistes et communistes, nous approuvons totalement la politique de privatisation. Nous estimons que la gestion privée du capital est un élément fondamental de la gestion moderne et que nous devons nous aligner sur nos concurrents les plus dangereux, japonais, allemands ou américains.

M. Gérard Bapt. Vous voulez vous aligner sur le parti de l'étranger !

M. Edmond Alphan-déry. Le Gouvernement a donc parfaitement raison de suivre la direction qu'il a choisie. C'est vous qui avez eu un comportement archaïque, en 1982, en nationalisant des entreprises qui ne demandaient rien. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. Jean Le Garrec, pour un rappel au règlement.

M. Jean Le Garrec. Monsieur le président, mon intervention se fonde sur l'article 58, alinéa 3, du règlement. J'ai, en effet, l'intention de vous demander une suspension de séance. *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Si vous le voulez bien, monsieur Le Garrec, nous procéderons auparavant au scrutin sur les sous-amendements.

M. Jean Le Garrec. Bien entendu, monsieur le président, mais je tiens d'abord à justifier ma demande de suspension. Dans un débat d'une telle importance et sur des questions aussi controversées - vous en conviendrez, monsieur Alphan-déry - il est extrêmement grave que la commission des finances saisi au fond et le ministre chargé du dossier ne répondent jamais. C'est manquer gravement à la considération due à la représentation nationale ; c'est compromettre gravement la qualité du débat. Le groupe socialiste veut se concerter à ce sujet et demande une suspension de séance d'une demi-heure.

M. le président. N'exagérons pas, monsieur Le Garrec ! Disons un quart d'heure.

M. Emmanuel Aubert. C'est encore trop ! Cinq minutes suffiraient, monsieur le président !

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 485 et 550.

Je suis saisi par le groupe communiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?...

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 568 |
| Nombre de suffrages exprimés | 567 |
| Majorité absolue | 284 |

Pour l'adoption

Contre

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures, est reprise à dix-sept heures quinze.)

M. le président. La séance est reprise.

Nous en venons aux sous-amendements identiques n^{os} 486 et 551, qui sont ainsi rédigés :

« Supprimer la trente-septième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à Mme Véronique Neiertz, pour soutenir le sous-amendement n^o 486.

Mme Véronique Neiertz. Nous pouvons tous être d'accord sur le fait que les banques étaient confrontées en 1981 à un triple problème : un problème de financement, un problème de restructuration et un problème de modernisation.

La Banque parisienne de crédit présente, sur ces trois plans, le cas type dans lequel la nationalisation a joué un rôle tout à fait décisif.

M. Pierre Mauger. Elle a « plongé » !

Mme Véronique Neiertz. En ce qui concerne la restructuration d'abord, la Banque parisienne de Crédit est devenue filiale à 51 p. 100 de la Compagnie financière de Suez et elle a pris le contrôle de la Banque française commerciale, de la Banque Dupuy de Parseval et de la branche P.M.E. de la Banque Indosuez.

Deuxièmement, les résultats de 1985 sont excellents : les dépôts ont augmenté de 12 p. 100 - je rappelle que le taux de l'inflation n'a été que de 4 p. 100 cette année-là -, les crédits clientèle ont progressé de 4 p. 100 et le bénéfice net était de 43 millions de francs, en augmentation de 10 p. 100 par rapport à celui de 1984. Le rapport bénéfice net - fonds propres s'établit à 14 p. 100, ce qui est l'un des meilleurs taux de rentabilité de la banque française.

M. Edmond Alphan-déry. Vous devriez vous en plaindre !

M. Jacques Roger-Machart. L'efficacité de la nationalisation, monsieur Alphan-déry !

M. Edmond Alphan-déry. Voulez-vous que je vous réponde ?

M. le président. Je vous en prie, messieurs ! Cinq minutes pour l'auteur du sous-amendement, cinq minutes pour un orateur contre quand la commission et le Gouvernement se sont exprimés, puis le vote !

Madame Neiertz, vous avez la parole.

Mme Véronique Neiertz. Troisièmement, nous savons que les banques ont tendance à souffrir constamment d'un manque de fonds propres. Or, pour la Banque parisienne de

crédit, le coefficient de couverture de risques est l'un des meilleurs de la banque française, puisqu'il est supérieur à 10 p. 100.

Enfin, un dernier point, mais qui n'est pas l'un des moindres, au cours des cinq dernières années, la Banque parisienne de crédit a été extrêmement active sur le plan commercial. Vous savez, mes chers collègues, que cette banque a une spécificité : elle est spécialisée dans le service des petites et moyennes entreprises, des entreprises commerciales et artisanales. En conséquence, elle a créé certains services spécialisés, comme les services « création de P.M.E. » et « transmission de P.M.E. », qui n'existaient pas jusque-là. Elle a également été en mesure de servir à sa clientèle de P.M.E. les prêts bonifiés particulièrement adaptés aux besoins des petites entreprises commerciales et artisanales.

Enfin, cette banque a fourni au cours des dernières années un effort tout à fait particulier d'aide à l'exportation pour les P.M.E. En conséquence, elle a créé des antennes dans plusieurs villes européennes, comme Londres, Amsterdam, Düsseldorf et Milan.

Sur tous ces points, la restructuration, les résultats, les fonds propres, le plan commercial d'aide à l'exportation, je vois un exemple particulièrement réussi de la nationalisation qui a en outre aidé à accentuer considérablement la spécificité de cette banque vers les petites et moyennes entreprises. La garantie de l'Etat a permis à cette spécificité de se confirmer, de se développer, de s'adapter aux besoins des P.M.E. auxquelles les grandes banques, malheureusement, n'ont pas toujours l'habitude de répondre avec la souplesse et l'intérêt nécessaires.

M. le président. Avriez-vous la gentillesse de conclure, madame ?

Mme Véronique Nelertz. Je termine, monsieur le président, en demandant au ministre s'il ne craint pas que la privatisation ne permette plus à la banque parisienne de crédit de répondre avec la même ampleur qu'au cours des dernières années aux besoins des P.M.E. du commerce et de l'artisanat, auxquels nous sommes particulièrement attachés. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Pierre Mauger. La dénationalisation va leur donner un second souffle !

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir le sous-amendement n° 551.

M. Georges Hage. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux sous-amendements ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. La commission ne les a pas examinés. A titre personnel, je conclus au rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Je demande le rejet des deux sous-amendements.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n°s 486 et 551.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques, n°s 487 et 552, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la trente-huitième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Jacques Roger-Machart, pour soutenir le sous-amendement n° 487.

M. Jacques Roger-Machart. Monsieur le président, le groupe socialiste, à la suite d'un rappel au règlement, a demandé une suspension de séance, pour « marquer le coup » devant l'inexistence des réponses du Gouvernement.

Je constate que le Gouvernement n'a pas davantage répondu au développement de ma collègue Mme Nelertz. D'ailleurs il n'écoute pas ce qui se passe dans cette assemblée.

M. Pierre Mauger. Vous ne manquez pas de cynisme pour dire ça ! Vous semblez oublier ce qui se passait ici il y a quelques mois !

M. Jacques Limouzy. La mémoire de M. Roger-Machart !

M. le président. Messieurs, je vous en prie ! On pourrait réitérer à l'infini les demandes de suspension de séance. Je crois qu'il y a intérêt à ne pas « animer le secteur ». *(Sourires.)*

Veuillez poursuivre, monsieur Roger-Machart.

M. Jacques Roger-Machart. Monsieur le ministre, nous souhaiterions obtenir des réponses argumentées sur les raisons pour lesquelles vous rejetez chacun de nos sous-amendements visant tel ou tel établissement financier, c'est-à-dire pour lesquelles vous souhaitez la privatisation de ces établissements.

M. Pierre Mauger. Ce sont toujours les mêmes arguments !

M. Jacques Roger-Machart. Le sous-amendement n° 487 porte sur la Banque régionale de l'Ain, qui fait partie de la Compagnie financière de crédit industriel et commercial, elle-même visée par le sous-amendement n° 512. Les autres banques de cet ensemble sont visées par une série de sous-amendements qui viendront ultérieurement.

Si vous me le permettez, monsieur le président, je serai un peu plus explicite sur ce premier sous-amendement concernant la Banque régionale de l'Ain, ce qui me permettra d'être plus bref sur ceux relatifs à la Banque régionale de l'Ouest, à la Banque Scalbert-Dupont, au Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, au Crédit industriel de Normandie, au Crédit industriel de l'Ouest, etc.

M. le président. Nous vous faisons confiance pour ne pas abuser !

M. Jacques Roger-Machart. Le groupe du Crédit industriel et commercial était en 1981, avant la nationalisation, un ensemble varié, mal lié, en recul sur ses marchés, sous-capitalisé. Grâce à la nationalisation, des mesures ont été prises pour maintenir, mieux maîtriser et dynamiser les équipes, en particulier pour affirmer la vocation régionale de ce groupe en direction des petites et moyennes entreprises du secteur industriel et des particuliers. Des progrès de gestion et de productivité ont été réalisés avec - je tiens à le souligner, messieurs de la majorité, qui nous parlez souvent du chômage - le maintien global de l'emploi et l'autonomie de gestion pour chacun des établissements composant le groupe.

L'instauration d'une cohérence technique et financière au sein du groupe a permis des comptes consolidés et une affectation efficace des marges dégagées, un renforcement considérable des fonds propres à hauteur de plus de 4 milliards, une augmentation réalisée par les actionnaires, à savoir l'Etat, le G.A.N. et le groupe Suez, d'une part, le marché financier, d'autre part - la bonne santé, la bonne gestion du groupe ayant en effet permis de faire appel largement au marché financier, ce qui tranche heureusement avec la sous-capitalisation antérieure.

Les conseils d'administration de chacune des unités du groupe comme celui du groupe lui-même, qui étaient précédemment de simples chambres d'enregistrement - ce qui est hélas ! le cas dans beaucoup de sociétés privées - sont devenus de véritables conseils jouant un rôle actif au sein desquels chacun des partenaires peut s'exprimer et peut participer aux décisions concernant l'établissement qu'il est chargé d'administrer.

Les décisions prises sont connues de façon claire et le dialogue avec les représentants du personnel dans les diverses instances est exemplaire. Le groupe du Crédit industriel et commercial est certainement un modèle de démocratie économique au sein de l'entreprise.

Ces mesures ont produit des résultats particulièrement heureux au service de l'économie générale, d'une part, et de la clientèle et des orientations nationales, d'autre part. Je prendrai quelques exemples. L'accès aux activités de crédit est plus égal et plus décentralisé par la banalisation de plusieurs procédures, produits ou règles, par la poursuite de la déconcentration et la montée des instances régionales, par des efforts multiformes en direction des P.M.E. et des P.M.I., par des actions de conseil et de prévention du contentieux.

Les banques du groupe se sont mises au service des activités productives. Elles ont participé à la promotion des échanges extérieurs. Elles ont contribué à la revitalisation du tissu productif et à la mobilisation de l'épargne au service de l'industrie.

Bons résultats au service de l'économie générale, mais aussi pour le groupe, dont la cohérence et le développement de l'activité se sont concrétisés dans un plan de cinq ans en bonne voie de réalisation.

Les résultats financiers sont là : plus de 600 millions de francs, soit 30 p. 100 de mieux que l'année précédente. Voilà le signe d'une belle réussite de la nationalisation !

Monsieur le ministre d'Etat, monsieur le ministre chargé de la privatisation, nous craignons donc que la privatisation du C.I.C., que vous prévoyez, ne conduise à la dispersion et à l'anarchie des équipes homogénéisées et plus cohérentes grâce à la nationalisation et que l'on n'adopte une politique de concentration sclérosante pour ces différentes unités régionales.

J'en viens au cas de la banque régionale de l'Ain.

Cette banque a pour caractéristiques d'être limitée à un seul département, l'Ain, d'avoir un montant de dépôts supérieur à un milliard de francs - ce qui a d'ailleurs été le critère qui lui a valu d'être nationalisée. Elle a une très forte implantation dans ce département puisqu'elle représente 20 p. 100 du marché total et 60 p. 100 du marché des petites et moyennes entreprises.

D'abord, la nationalisation de cet établissement financier a permis une limitation des frais généraux qui, je le signale à l'Assemblée, avaient augmenté de 23 p. 100 l'année précédant la nationalisation ; je ne pousserai pas plus loin le commentaire.

Ensuite, la direction, nommée par les pouvoirs publics à la suite de la nationalisation, a prévu de fortes provisions pour faire face à des engagements hasardeux décidés par la précédente direction. La banque, bien dirigée, a pu résoudre ses difficultés mais je crains, monsieur le ministre, qu'une privatisation ne ramène à la direction de cette banque ou à son conseil d'administration des intérêts particuliers, du type de ceux qui dominaient précédemment le conseil d'administration, rien ne pouvant alors l'empêcher de commettre les erreurs anciennes.

Enfin, la nationalisation a permis à cette banque d'accroître l'effort à l'exportation pour ses clients, en particulier en direction des Etats-Unis.

M. Serge Charles. C'est un roman !

M. Jacques Roger-Machart. En conclusion - je vous prie, monsieur le président, de m'excuser d'avoir été un petit peu long, mais je serai plus bref sur les sous-amendements suivants -, je souhaite, monsieur le ministre chargé de la privatisation, que sur le cas particulier de la Banque régionale de l'Ain, comme sur le cas plus général du Crédit industriel et commercial, vous développiez votre philosophie de la privatisation.

En quoi cette privatisation pourrait-elle permettre à ce groupe d'être mieux géré qu'il ne l'a été depuis quatre ans ?

Prendrez-vous les mesures évitant les effets néfastes que provoquerait une concentration ou, au contraire, une anarchie de la dispersion ?

De quelle manière pouvez-vous mettre en œuvre cette philosophie, sachant, puisque c'est cela que vous voulez, que les intérêts privés gouverneront chacun de ces établissements régionaux ?

M. Jacques Llimouzy. Quel galimatias !

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir le sous-amendement n° 552.

M. Georges Hage. Il est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux sous-amendements ?

M. Robert-André Vivian, rapporteur général. Plutôt qu'un long argumentaire, je préfère dire : « Rejet. »

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Je saisisrai l'occasion que m'a fournie M. Roger-Machart, qui a traité de la Banque régionale de l'Ain, pour évoquer le problème plus général des banques régionales rattachées à la Compagnie financière de crédit industriel et commercial.

Nous sommes en présence d'un ensemble hétéroclite par la taille, par la situation particulière et par la clientèle de chacune de ces banques.

M. Jacques Roger-Machart. C'est très grave ce que vous dites-là, monsieur le ministre !

M. le président. Monsieur Roger-Machart, comme vous l'avez souhaité, vous avez une réponse ; alors écoutez !

M. le ministre chargé de la privatisation. Nous trouvons aussi, monsieur Roger-Machart, si ceci peut vous consoler, quelques caractéristiques communes : en règle générale, la faiblesse des fonds propres, de faibles taux de rentabilité, mais aussi une forte implantation et une forte image locale qui nous paraissent des éléments très positifs.

Aucune de ces caractéristiques, qu'elles soient positives ou négatives, ne nous paraît justifier l'exclusion de ces établissements de la liste des entreprises à privatiser. En revanche, le Gouvernement compte mettre à profit cette réforme de la privatisation pour renforcer, d'une part, le caractère régional de ces établissements, d'autre part, le support qu'ils apportent aux P.M.E. et aux P.M.I. de leur région, sans pour autant renoncer aux avantages que présentent les services communs qui sont apportés par la Compagnie financière de crédit industriel et commercial.

Pour ces raisons, je demande le rejet de ces sous-amendements.

M. Serge Charles. Très bonnes raisons !

M. Pierre Mauger. En outre, c'est le choix des populations. Vous semblez l'ignorer, monsieur Roger-Machart !

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphandéry, contre les sous-amendements.

M. Edmond Alphandéry. M. Cabana a répondu sur les objectifs des dénationalisations, moi, je répondrai à M. Roger-Machart sur les raisons pour lesquelles nous dénationalisons. Et je comprends que le Gouvernement se lasse dans ce débat qui dure maintenant depuis bien longtemps.

Je profiterai de ce que nous parlons des banques régionales regroupées au sein de la Compagnie financière de crédit industriel et commercial pour retourner la question que vous avez posée, monsieur Roger-Machart. Vous avez demandé : « En quoi la privatisation permettrait-elle de mieux gérer ces banques régionales ? » Moi, je vous pose la question : « En quoi la nationalisation de ces P.M.E. - car il s'agit de P.M.E. - était justifiée en 1982 ? »

Monsieur Roger-Machart, si vous avez pu nationaliser de grands groupes, sous prétexte qu'ils pouvaient être en situation de monopole, avec d'ailleurs des arguments que nous avons fortement contestés, la nationalisation de petites et moyennes entreprises était tout à fait injustifiée.

Ces banques privées, familiales pour la plupart, ont fait l'objet d'expropriations alors que ces familles n'étaient pas du tout en situation de monopole dans le pays, et ne faisaient que leur travail de banquier. Vous me direz que l'argent c'est sale, c'est dégoûtant et qu'il faut exproprier les banquiers - j'ai lu en effet de merveilleux développements socialistes ou communistes sur ce sujet, - mais depuis que vous êtes passé au pouvoir peut-être avez-vous changé d'opinion sur la monnaie et la banque ?

En tout état de cause, monsieur Roger-Machart, s'il est dans la loi de 1982 un domaine dans lequel le Gouvernement de l'époque s'est comporté de la façon la plus scandaleuse, c'est bien à propos de ces banques, de ces petites entreprises qui fonctionnaient bien, qui ne demandaient rien à personne, mais que vous avez voulu nationaliser parce que, selon l'idée à la mode, le pouvoir socialiste devait contrôler la totalité du système bancaire. Telle était votre philosophie.

Eh bien ! moi je dis, monsieur Roger-Machart, que le Gouvernement a parfaitement raison de dénationaliser ces banques et qu'il doit aller jusqu'au bout. Je souhaite que la centralisation à laquelle vous êtes parvenu soit d'une manière ou d'une autre battue en brèche et que l'on revienne progressivement à des banques d'intérêt régional gérées selon les règles de la concurrence.

Tel est l'objectif de la dénationalisation et telle est la raison pour laquelle nous soutiendrons le Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n°s 487 et 552.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 488 et 553 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la trente-neuvième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Jacques Roger-Machart, pour soutenir le sous-amendement n^o 488.

M. Jacques Roger-Machart. Je regrette beaucoup que M. Alphanéry ne m'ait pas écouté tout à l'heure. En effet, si j'avais demandé un peu plus de temps, c'était pour me permettre d'expliquer les résultats de la nationalisation dans le groupe du Crédit industriel et commercial.

Je crois avoir alors démontré, sereinement et tranquillement, que ce n'était pas pour une question idéologique ou doctrinaire que nous avons nationalisé le C.I.C. mais que cela avait permis d'introduire plus de cohérence dans un groupe qui, auparavant, était anarchique, hétéroclite, pour reprendre l'expression de M. le ministre, et qui, grâce à la nationalisation, est devenu un groupe beaucoup plus cohérent, tout en maintenant l'indépendance et l'autonomie de ses unités régionales.

C'est cela, monsieur Alphanéry, qu'a permis la nationalisation.

La sous-capitalisation de ces petites affaires de famille dont vous parlez était réelle avant 1981. Or, cette sous-capitalisation s'est transformée, grâce à la nationalisation, en une augmentation des fonds propres de quatre milliards, ainsi que je l'indiquais tout à l'heure. Voilà ce qu'a permis la nationalisation.

M. le président. Monsieur Roger-Machart, vous n'êtes pas là pour dialoguer avec M. Alphanéry.

Je vous demande de bien vouloir parler de la Banque régionale de l'Ouest, en deux minutes, afin de tenir votre engagement.

M. Jacques Roger-Machart. Monsieur le président, en dialoguant avec M. Alphanéry, je m'adresse également à M. le ministre chargé de la privatisation qui a affirmé que ce groupe était hétéroclite. C'était vrai en 1981, mais c'est faux aujourd'hui.

Dans cette Banque régionale de l'Ouest, qui fait partie du groupe du Crédit industriel et commercial, les dépôts de la clientèle ont augmenté de 10 p. 100 en moyenne et s'élèvent aujourd'hui à 3,5 milliards de francs. En moyenne annuelle, les crédits distribués sont en progression de 12 p. 100. Le résultat brut d'exploitation a atteint 65 millions de francs, soit une progression de 6 p. 100.

Après dotation aux amortissements, après versement de l'impôt sur les sociétés, le résultat net s'établit à 12 millions de francs. La Banque régionale de l'Ouest est donc un très bon exemple de réussite de la nationalisation et de réussite d'une banque régionale.

Alors, monsieur Alphanéry, tout ce que vous avez dit, tout ce qu'explique M. le ministre chargé de la privatisation est sans fondement s'agissant de cette filiale particulière du groupe du Crédit industriel et commercial.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir le sous-amendement n^o 553.

M. Georges Hage. Il est soutenu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements n^{os} 488 et 553 ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Même réponse que pour les précédents sous-amendements, monsieur le président : je suis contre à titre personnel.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande le rejet de ces deux sous-amendements.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 488 et 553.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 489 et 554 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la quarantième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Jacques Roger-Machart, pour soutenir le sous-amendement n^o 489.

M. Jacques Roger-Machart. La banque Scalbert-Dupont n'est pas une filiale hétéroclite, comme le disait M. le ministre délégué. Je suis d'ailleurs certain que les personnels de cet ensemble du Crédit industriel et commercial auront apprécié les propos de M. le ministre. Cette banque Scalbert-Dupont a obtenu des résultats très brillants en 1985. Pour économiser le temps, monsieur le président, et pour tenir mon engagement de tout à l'heure, je n'en développerai pas le détail, mais, là encore, rien ne justifie la privatisation de ce groupe.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir le sous-amendement n^o 554.

M. Georges Hage. Il est soutenu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande le rejet de ces sous-amendements.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 489 et 554.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 490 et 555 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la quarante et unième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Gérard Bapt, pour soutenir le sous-amendement n^o 490.

M. Gérard Bapt. Il s'agit d'exclure de la dénationalisation la banque Sofinco. S'il est un cas particulier où le discours général, idéologique que vient de tenir M. Alphanéry devrait ne pas s'appliquer, c'est bien celui de la banque Sofinco.

M. Serge Charles. Ben voyons !

M. Gérard Bapt. Cette banque occupe en effet une position importante, la deuxième place, sur le marché des crédits à la consommation. Et elle est en tête pour les prêts accordés aux catégories sociales les plus modestes.

Il s'agit de la seule banque spécialisée dans le crédit à la consommation qui ait été nationalisée en 1982. Comme chacun sait, le crédit à la consommation se présente sous trois formes distinctes : avances en comptes courants, prêts personnels et ventes à tempérament. C'est dans ces deux dernières formes de financement de la vente à crédit que la Sofinco s'est fait une place privilégiée.

Qu'il s'agisse des prêts personnels, formule classique, ou des ventes à tempérament, opération par laquelle l'acheteur s'engage à rembourser l'établissement de crédit pour un achat déterminé par des versements à des échéances et pour des montants prévus préalablement, la banque Sofinco tient un rôle social éminent et tout à fait particulier, puisque les deux tiers des crédits consentis aux particuliers sont inférieurs à 7 000 francs, c'est-à-dire inférieurs à la limite de rentabilité pour ce type d'établissement financier.

M. Edmond Alphanéry. A quel taux ?

M. Gérard Bapt. C'est parce que ces crédits s'adressent à des clients modestes que je demande un vote tout à fait particulier sur ce sous-amendement.

La nationalisation a permis de donner à l'entreprise une stratégie sociale afin que les catégories sociales qui en ont besoin puissent bénéficier de prêts. Or la dénationalisation qui conduirait à une banalisation, à une rentabilisation aveugle, reviendrait à exclure des catégories très importantes de la population, qui ont pourtant besoin du crédit à la consommation, de l'accès à celui-ci. Il est vrai que les prêts d'un faible montant alourdissent la gestion et diminuent la rentabilité de l'entreprise, mais ils concernent des achats tels que les voitures d'occasion, les deux roues, les appareils ménagers, les radios, les télévisions, les meubles.

De plus, depuis 1982, la banque Sofinco a innové. Je pense aux nouvelles formules de location-vente, notamment pour l'automobile, qui ont bousculé la formule du leasing traditionnel en n'incorporant pas la T.V.A. dans le calcul de la somme empruntée, ce qui a permis de diminuer le taux ; je pense aussi aux crédits spéciaux assortis de taux d'intérêt réduits, et réservés aux jeunes ménages ou aux ménages

ayant un troisième enfant avec, dans ce cas particulier, une bonification supplémentaire pour les familles les plus modestes.

On constate donc une volonté délibérée de pratiquer une politique sélective d'accès au crédit en faveur des catégories les plus modestes.

Je suis donc certain que les préoccupations sociales de nombreux membres de cette assemblée les conduiront à exclure la Sofinco du champ de la dénationalisation. En effet, la privatisation serait un danger pour la Sofinco, pour la poursuite d'une activité exemplaire et avec une gestion qui lui assure pourtant le meilleur compte d'exploitation depuis cent ans. Les encours ont progressé de 20 p. 100 en 1985 par rapport à 1984, les résultats nets de 30 p. 100 en 1985 par rapport à 1984 et, plus généralement, depuis 1981, avec une baisse de cinq points des taux d'intérêt moyens pratiqués par la Sofinco, le bilan s'établit de la manière suivante : les résultats nets qui étaient de 30 millions de francs en 1981 sont passés à 52 millions de francs en 1985, soit une progression de 74 p. 100, alors que les prix n'ont progressé que de 37 p. 100 ; le produit net bancaire est passé de 534 millions de francs en 1981 à 860 millions de francs en 1985, soit une progression de 61 p. 100.

M. le président. Monsieur Bapt, concluez, je vous prie, car vous avez déjà dépassé votre temps de parole.

M. Gérard Bapt. Je termine, monsieur le président, en soulignant que les fonds propres ont progressé de 32 p. 100.

Mais qu'on me laisse encore appeler l'attention sur le rôle éminemment social de cet établissement qui a su concilier les bons résultats et une action sociale. Il faut donc exclure la banque Sofinco du champ de la dénationalisation pour éviter que les petits pensionnés, les petits salariés, tous les gens modestes soient écartés de l'accès au crédit. En effet, c'est une des grandes avancées de la société industrielle que de permettre l'accès aux produits de consommation courante aux catégories les plus larges possible.

M. le président. Je vous prie de conclure, mon cher collègue.

M. Gérard Bapt. Il faut donc, pour cela, accepter notre sous-amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir le sous-amendement n° 555.

M. Georges Hage. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Rejet !

M. Gérard Bapt. C'est circonstancié, comme d'habitude !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande le rejet de ces sous-amendements.

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphandéry, contre les sous-amendements.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le président, je ne veux pas prolonger le débat, mais je ne veux pas que nos collègues pensent que la nouvelle majorité n'a aucune préoccupation sociale. Je ne veux pas que M. Bapt s'imagine que lorsque nous souhaitons la dénationalisation des banques, c'est tout simplement parce que nous sommes d'affreux capitalistes et qu'il n'y a que le profit qui nous intéresse.

M. Gérard Bapt. Je parlais de la Sofinco !

M. Edmond Alphandéry. Je vais y venir !

M. Roger-Machart et M. Bapt ne cessent de dire que, depuis qu'elles sont nationalisées, les banques ont fait des profits considérables. Mais il y a deux raisons à cela.

La première, c'est probablement que les contribuables y ont mis beaucoup d'argent. Vous avez dit tout à l'heure que c'était par l'intermédiaire soit des contribuables soit de compagnies d'assurances, soit du groupe Suez pour le C.I.C. Donc, de toute façon, ces groupes nationaux bénéficient largement de fonds publics.

La deuxième raison, c'est que le coût du crédit est particulièrement élevé. Lorsque je suis arrivé dans l'hémicycle, M. Le Garrec expliquait que le coût de l'intermédiation financière était très élevé en France. Il l'est même beaucoup trop, monsieur Le Garrec...

M. Jean Le Garrec. C'est ce que j'ai dit !

M. Edmond Alphandéry. ... parce que la concurrence est insuffisante. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Pierre Mauger. Cela est exact !

M. Edmond Alphandéry. Et si nous voulons dénationaliser, c'est pour établir une vraie concurrence entre les banques. Nous pensons, en effet, que des banques privées seront plus concurrentielles, ce qui fera baisser le coût du crédit. Car le problème fondamental du système financier français, monsieur Le Garrec, c'est que le coût du crédit est trop élevé. Et, depuis 1982, en sclérosant le système bancaire français, vous avez considérablement alourdi le coût de l'intermédiation financière.

Quant à la Sofinco, monsieur Bapt, si elle fait encore des bénéfices, et plus encore que dans le passé, alors que ses frais de gestion, comme vous l'avez rappelé tout à l'heure, ont augmenté parce qu'elle consent des prêts d'un faible montant, c'est - il n'y a pas de mystère - parce que ses taux d'intérêt doivent être élevés.

Qui, donc, fait les frais de la nationalisation ? Précisément ceux que vous cherchez à protéger, c'est-à-dire les gens modestes. Monsieur Bapt, notre objectif est le même que le vôtre et, en dénationalisant, nous espérons bien faire baisser le coût du crédit, ce qui profitera à tout le monde, et à commencer par les gens modestes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. et sur plusieurs bancs du groupe Front national [R.N.]*)

M. Raymond Douyère. M. Alphandéry intervient pour meubler les vides du ministre !

M. Gérard Bapt. M. Alphandéry est irremplaçable, c'est une sorte de ministre suppléant !

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n°s 490 et 555.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques n°s 491 et 556 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la quarante-deuxième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Philippe Bassinet, pour soutenir le sous-amendement n° 491.

M. Philippe Bassinet. Notre sous-amendement concerne la banque Tarneaud qui est ce qu'il est convenu d'appeler une petite banque.

Cependant, avant d'en venir à la défense de ce sous-amendement, je veux relever - cela m'évitera de faire un rappel au règlement - qu'une dépêche de l'A.F.P., tombée il y a peu de temps, indique que M. Pierre Messmer, président du groupe du R.P.R., a fait une déclaration dans laquelle il estime que soixante heures de débat c'est trop, et que la discussion s'enlise. Il demande donc au Gouvernement de recourir à l'article 49, alinéa 3, de la Constitution.

Qu'un président de groupe, chargé de veiller, comme tous les parlementaires, aux droits du Parlement, demande au Gouvernement de faire usage de l'article 49, alinéa 3, relève de sa responsabilité et chacun jugera. Mais il est proprement scandaleux que l'on puisse considérer qu'il est excessif de consacrer soixante heures de débats à des problèmes qui auraient pu faire l'objet de quatre textes législatifs. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Pierre Mauger. Vous dites toujours la même chose ! Cela n'éclaire pas le débat !

M. Philippe Bassinet. Dois-je rappeler combien d'heures nous avons passées ici même à débattre, après les élections de 1981, de la nationalisation qui ne concernait que cinq grands groupes industriels, deux compagnies financières et trente-six banques, alors que vous voulez privatiser non seulement ce qui a été nationalisé en 1982, mais également en 1940 et par le Conseil national de la Résistance. Vous entendez réformer le tiers du code du travail, modifier le

code de la concurrence, remettre en cause une grande partie de la législation économique, et vous voudriez que cela se fasse comme cela, en un instant !

J'ajoute que si ce débat avait été bien préparé, si les commissions avaient pu travailler convenablement, si le texte avait été mieux rédigé - n'oublions pas que le Gouvernement a jugé bon d'en réécrire la moitié - nous aurions gagné du temps pour le débat public.

Alors qu'on n'accuse pas le groupe socialiste d'enliser le débat. Il n'en est rien ; nous voulons simplement faire la lumière sur les intentions du Gouvernement et de sa majorité.

M. Pierre Mauger. Il ne manque pas d'air !

M. le président. Venez-en à la banque Tarneaud, monsieur Bassinet. Sur les cinq minutes dont vous disposiez, trois se sont déjà écoulées.

M. Edmond Alphonandéry. Il n'a rien à dire !

M. Pierre Mauger. Il ne sait même pas où se trouve cette banque !

M. Philippe Bassinet. J'y arrive, monsieur le président.

La banque Tarneaud est une de ces petites banques qui connaissaient en 1981 des problèmes liés à leur financement et à leur restructuration.

M. Edmond Alphonandéry. Ce n'est pas vrai !

M. Philippe Bassinet. La nationalisation a permis la restructuration et le regroupement de ces banques.

M. Edmond Alphonandéry. C'est faux. Vous racontez n'importe quoi, monsieur Bassinet !

M. Philippe Bassinet. J'ajouterai qu'aucune de ces banques nationalisées n'a été inscrite en rouge depuis, à la différence de beaucoup de banques privées étrangères.

M. Edmond Alphonandéry. Vous dites n'importe quoi !

M. Philippe Bassinet. La banque Tarneaud enregistre des résultats satisfaisants puisque le produit net bancaire a atteint 154 millions de francs, dégageant, après 103 millions de francs de frais généraux, un bénéfice d'exploitation de 50 millions de francs.

M. Edmond Alphonandéry. Arrêtez ! Assez !

M. Philippe Bassinet. Monsieur Alphonandéry, je continuerai tant que je l'entends.

Certes, que la banque Tarneaud soit ou non privatisée ne modifiera pas l'organisation de notre système bancaire, mais sa dénationalisation, monsieur le ministre, n'apportera rien à l'économie de notre pays.

M. Edmond Alphonandéry. C'est plat tout cela, monsieur Bassinet !

(M. André Billardon remplace M. Jacques Chaban-Delmas au fauteuil présidentiel.)

PRÉSIDENCE DE M. ANDRÉ BILLARDON, vice-président

M. le président. La parole est à M. Georges Hage, pour soutenir le sous-amendement n° 556.

M. Georges Hage. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux sous-amendements en discussion ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Rejet, pour les raisons déjà exposées.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande le rejet de ces deux sous-amendements.

M. Edmond Alphonandéry. Et il a raison !

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n°s 491 et 556.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. Georges Hage. Je demande la parole, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. A dix-huit heures, va se réunir la commission des affaires culturelles, familiales et sociales, et je tiens à y assister. Pour m'entretenir avec mes amis de la suite du débat et passer le relais dans de bonnes formes, je demande une suspension de séance de dix minutes.

M. le président. Il s'agit de réunir votre groupe ?

M. Georges Hage. Exactement, monsieur le président.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-huit heures, est reprise à dix-huit heures dix.)

M. le président. La séance est reprise.

Les sous-amendements identiques, n°s 492 et 557, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la quarante-troisième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Pierre Forgues, pour soutenir le sous-amendement n° 492.

M. Pierre Forgues. M. Alphonandéry a dit que nombre de banques étaient en excellente santé avant la nationalisation de 1982.

M. Edmond Alphonandéry. C'est exact !

M. Pierre Forgues. Une au moins était en très mauvaise santé : je veux parler de la banque Vernes et commerciale de Paris.

M. Edmond Alphonandéry. C'est vrai !

M. Pierre Forgues. Vous voyez bien que nous disons des vérités !

M. Edmond Alphonandéry. Pour une fois, c'est vrai !

M. Pierre Forgues. Les anciens propriétaires avaient laissé une importante ardoise provoquée, comme chacun le sait, par des opérations foncières ou immobilières très malheureuses.

Après la nationalisation de 1982, une augmentation du capital de 370 millions de francs a pu être réalisée. Un prêt participatif de 120 millions de francs a été consenti, prêt destiné à être consolidé en capital, ce qui avait permis de porter les fonds propres de 261 millions de francs à 381 millions de francs. Cet ensemble de mesures a permis à la banque Vernes et commerciale de Paris d'assainir sa situation et de se développer dans des conditions satisfaisantes.

Le total du bilan de 1984 s'élevait à près de 15 milliards de francs contre 12,2 milliards de francs en 1983, soit une progression de 21 p. 100. Le produit net bancaire atteignait 430 millions de francs et marquait une croissance de 15 p. 100 par rapport à 1983.

Voilà donc le résultat de la gestion d'une banque nationalisée. Voilà le résultat de l'effort de l'Etat et des contribuables français.

Aujourd'hui, privatiser cette banque c'est spolier l'Etat, bref c'est spolier les Français. Telles sont les raisons pour lesquelles nous vous demandons d'exclure du champ de la privatisation la banque Vernes et commerciale de Paris. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat, pour soutenir le sous-amendement n° 557.

M. Paul Chomat. Il est défendu, monsieur le président !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux sous-amendements ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Je conclus au rejet de ces deux sous-amendements.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Rejet également !

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n°s 492 et 557.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 493 et 558 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la quarante-quatrième ligne de l'annexe au projet de loi ».

La parole est à M. Jacques Roger-Machart, pour soutenir le sous-amendement n^o 493.

M. Jacques Roger-Machart. Il est défendu !

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat, pour soutenir le sous-amendement n^o 558.

M. Paul Chomat. Il est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces deux sous-amendements ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Ils sont combattus ! (*Sourires.*)

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Même avis que M. le rapporteur général.

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 493 et 558.

(*Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.*)

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 494 et 559 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la quarante-cinquième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Guy Malandain, pour soutenir le sous-amendement n^o 494.

M. Guy Malandain. Avant de parler de la banque Crédit chimique, je veux m'étonner de quelques propos tenus par M. Alphanhéry...

M. Edmond Alphanhéry. Ah ?

M. Guy Malandain. ... avec qui nous avons eu le plaisir de partager un voyage d'études au Japon ...

M. Edmond Alphanhéry. C'est exact ! J'ai eu grand plaisir à être avec vous, monsieur Malandain !

M. Guy Malandain. ... pays dans lequel nous avons pu observer quelle était l'importance de la part de l'Etat ...

M. Edmond Alphanhéry. C'est exact !

M. Guy Malandain. ... dans les phénomènes économiques et notamment dans le crédit.

Comment peut-on, après un tel voyage, énoncer à l'Assemblée nationale française des théories comme celles que vous avez soutenues, monsieur Alphanhéry ?

M. Edmond Alphanhéry. Je vous répondrai !

M. Guy Malandain. Sur un autre point, nous avons parlé de l'intérêt social de la banque La Hénin. Je ne citerai qu'un seul exemple : cette banque consent des prêts aux jeunes ménages au taux de 18 p. 100. Savez-vous à quel taux les mêmes prêts sont consentis par les banques privées auxquelles vous vous référez et qui, paraît-il, représentent la panacée du développement économique national ? Je vous le livre : 24 p. 100. Cela souligne assez l'importance de l'effort social consenti par les banques nationalisées quand on les compare aux banques privées. Hélas, les jeunes ménages français seront désormais soumis à ces taux tout près du taux usuraire !

J'en viens au sous-amendement n^o 494.

Le bilan 1985 du Crédit chimique s'élève à 14,6 milliards de francs contre 13,8 milliards de francs en 1984. Les choix faits par cette banque - petite banque, il est vrai - dans le cadre d'une autonomie de gestion confiée totalement à son conseil d'administration, vers les secteurs à forte valeur ajoutée, ont permis un accroissement de 6 p. 100 du produit net total.

En 1985, cette banque s'est orientée vers la mise en œuvre d'un important programme d'investissement humain et technique. Des actionnaires ou un propriétaire privés auraient-ils fait cette démarche, ou la continueraient-ils ? Je souligne au passage que cette action n'a d'ailleurs pas empêché un résultat positif de 15 millions de francs en 1985.

Enfin, fait notable, cette banque a montré son dynamisme en créant une nouvelle filiale à New York, dans le but d'assister les exportateurs français dans leur approche du marché nord-américain. C'est une action dont nous nous félicitons.

On comprend bien, dès lors, que cette banque fasse des envieux et que la droite ne résiste pas à l'envie d'en faire cadeau à quelque groupe privé. Le but de notre sous-amendement est de s'y opposer.

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat, pour soutenir le sous-amendement n^o 559.

M. Paul Chomat. Il est défendu !

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux sous-amendements ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Je suis pour le rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Je demande également le rejet des deux sous-amendements.

M. le président. La parole est à M. Alphanhéry, contre le sous-amendement n^o 494.

M. Edmond Alphanhéry. Je ne voudrais pas laisser l'assistance et allonger un débat que M. le ministre, M. le rapporteur général et même le porte-parole du groupe communiste font tout pour accélérer. Je serai donc très bref. Mais enfin, puisque M. Malandain a eu la gentillesse de m'envoyer la balle, je ne peux pas ne pas lui répondre.

Pour ce qui est du Japon - où nombre de nos collègues sont allés - permettez-moi de vous dire, monsieur Malandain, que chacun voit midi à sa porte. J'en ai retiré, pour ma part, une impression contraire à la vôtre. Il y a, me semble-t-il « un mythe du M.I.T.I. ». Vous excuserez le jeu de mots, mais je crois qu'il est très exact.

Le M.I.T.I., ce n'est pas du tout, comme on le croit communément en France, une espèce d'organisme doté de pouvoirs extraordinaires et donnant aux exportateurs des avantages considérables.

Le M.I.T.I. est une société très souple, qui n'a, en pratique, qu'un pouvoir très limité. Et je rappelle à M. Malandain les visites que nous avons faites, et qui le prouvent.

Alors, sur ce point, il y a beaucoup d'illusions et d'imagination. Et s'il y a bien une économie de marché qui fonctionne admirablement, c'est celle du Japon - pour leur plus grand profit, et malheureusement pas pour le nôtre. Voilà pour le Japon.

Quant aux prêts aux jeunes ménages, monsieur Malandain, vous nous dites que les banques sous contrôle public prêtent à 18 p. 100 aux jeunes ménages, alors que les banques privées - je ne sais pas d'ailleurs lesquelles car je crois que toutes les entreprises de crédit sont nationalisées - prêtent à 24 p. 100. Certes, 24 p. 100 est un taux usuraire, mais 18 p. 100 monsieur Malandain, c'est diablement élevé ! Si vous appelez cela des prêts intéressants et des prêts sociaux, permettez-moi de vous dire que ce n'est pas particulièrement fameux ! Si La Hénin ou la Sofinco prêtent à 18 p. 100, je comprends qu'elles fassent de jolis bénéfices.

Je vous dis très franchement, monsieur Malandain, pour élargir le débat, que, si nous avons des taux à la consommation aussi élevés, que je suis le premier à déplorer, c'est parce que nous avons pratiqué depuis très longtemps, dès avant 1981 - et cela a été accentué depuis 1981 - des bonifications d'intérêts qui ont fait que les avantages accordés à certains secteurs ont renchéri le coût d'autres crédits, en particulier du crédit à la consommation. Alors, il y a des abus, qui ne sont d'ailleurs peut-être pas suffisamment réglementés par la loi sur le crédit à la consommation - et je suis prêt, dans ce domaine, à voter des dispositions visant à améliorer la situation - mais, cela étant, il y a un problème de fond, que vous avez d'ailleurs vu, puisque, sous la pression budgétaire et devant le coût des bonifications d'intérêts, vous avez été amenés, vous, socialistes, à diminuer considérablement les prêts bonifiés, et ce dans des proportions considérables. Sur ce point, je pourrais rappeler à l'Assemblée des chiffres qui ont été publiés récemment.

Alors, ne confondons pas les problèmes. Le coût du crédit est un problème très important. Mais, si l'on veut apporter une aide sociale aux jeunes ménages et aux gens qui méritent d'être aidés, il y a quantité de moyens de les aider. Ce n'est

pas par le crédit qu'il faut le faire, c'est par des aides directes. Personnellement, je désapprouve totalement l'aide par le biais de bonifications d'intérêts, parce que, d'une manière ou d'une autre, ça se retourne contre d'autres personnes, et parfois contre ceux qui ont le plus besoin d'être aidés - vous venez d'en administrer la meilleure preuve. *(Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.)*

M. le président. Je mets aux voix, par un seul vote, les sous-amendements n^{os} 494 et 559.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques, n^{os} 495 et 560, sont ainsi rédigés :

« Supprimer la quarante-sixième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Raymond Douyère, pour soutenir le sous-amendement n^o 495.

M. Raymond Douyère. Notre sous-amendement vise, comme les autres sous-amendements, à soustraire du champ de la dénationalisation le Crédit commercial de France.

L'autre jour, nous avons eu, M. le rapporteur général et moi, un bref échange au sujet du C.C.F. Nous pourrions peut-être en avoir un autre aujourd'hui. Je ne souhaite pas entrer de nouveau dans la polémique. Aussi resterai-je dans le cadre très calme du bilan comptable de cette entreprise.

Nous estimons qu'elle présente une bonne santé financière. Elle vient de réaliser notamment une implantation réussie en Australie et, à ce titre, se positionne sur un marché où, jusqu'alors, seule la B.N.P. était présente. Elle nous paraît donc intéressante, d'autant plus qu'elle est le *leader* d'un archipel bancaire, avec notamment l'Union des banques de Paris et l'ex-Banque Rothschild. C'est à ce propos d'ailleurs qu'un certain nombre de problèmes se sont posés l'autre jour. Le rapporteur général a fait allusion à une « valse des P.-D.G. » qui irait à l'encontre de l'idée même de nationalisation.

J'avais rappelé, à juste titre je crois, que cette polémique n'était pas liée à la nationalisation ou la dénationalisation. Il est clair qu'il s'agissait d'un problème de personnalités qui se sont opposées sur le problème juridico-technique d'un regroupement qui semblait souhaitable au Gouvernement.

J'avais ajouté qu'il était mal venu de la part de ceux qui souhaitaient dénationaliser de nous faire ce grief puisque, dans le passé, de nombreux P.-D.G. avaient ainsi été remplacés dans d'autres entreprises, et notamment dans des banques nationalisées en 1945. J'avais, au hasard et sans vouloir en aucune façon faire de la polémique, noté que le gouverneur de la Banque de France avait été maintenu par la gauche, que, à l'inverse, M. Wormser avait été remplacé à la tête de la Banque de France lorsque M. Giscard d'Estaing était arrivé au pouvoir, qu'on avait nommé un membre du cabinet de M. Giscard d'Estaing à la tête du Crédit lyonnais et le directeur du cabinet du ministre des finances à la tête de la B.N.P. Par conséquent, cela ne nous paraissait nullement anormal.

Mais, s'il y avait une raison, en 1981, de nationaliser cette banque, c'était aussi en fonction de son action passée, qui était très intéressante.

Dans un article de journal - qui n'a fait l'objet d'aucun démenti - en date du 17 octobre 1984, étaient publiés quelques échos venant du C.C.F. Cet article était intitulé : « La samba brésilienne d'un beau-frère de M. Giscard d'Estaing ». Cela résultait d'un rapport établi au niveau du parlement brésilien, dans lequel on relatait comment M. Jacques de Broissia, à l'époque directeur des affaires commerciales au Crédit commercial de France, dont on disait qu'il était marié - mais cela n'a pas d'importance - avec une personne haut placée dans les sphères du pouvoir, avait refusé de céder, ce qui était d'ailleurs tout à son honneur, aux exigences financières de Delfim Netto et de ses petits « copains » de l'ambassade du Brésil, qui lui proposaient la bagatelle de 60 millions de dollars de commission au cas où les entreprises françaises seraient choisies pour la construction du barrage hydro-électrique géant de Tucuruí. Mais M. Jacques de Broissia avait déjà accepté pour un autre contrat, d'après le rapport de cette commission d'enquête, 6 millions de dollars de pot-de-vin de la part du délicat ambassadeur.

M. Edmond Alphandéry. Vos propos sont intolérables !

M. Raymond Douyère. Monsieur Alphandéry, ce sont les députés brésiliens qui le disent, dans un document publié le 12 septembre 1984 par le Parlement brésilien. Je ne dis pas

que ce soit vrai. Je dis que, si c'est vrai, c'était pour nous, à l'époque, une raison supplémentaire de nationaliser le Crédit commercial de France. Mais je n'ai pas repris cette thèse à mon compte. Je me borne à faire état de ce qui est paru dans la presse française, et qui n'a pas été démenti.

Je pourrais évoquer aussi les problèmes qu'il y a eu entre le C.C.F. et les frères Willot. On pourrait remonter à de nombreuses affaires.

M. le président. Il faut conclure, monsieur Douyère.

M. Raymond Douyère. Je conclus, monsieur le président.

J'aurais pu parler aussi des investissements qui ont été faits par M. Lévêque, notamment en Amérique latine, et de préférence dans des pays à régime dictatorial ou en Afrique du Sud. Ce sont, là aussi, des faits qui ont été confirmés par des études sur les risques bancaires menées par des commissions d'enquête des établissements spécialisés américains.

La question que je pose, en réponse à ce que le rapporteur général disait l'autre jour, est celle-ci : l'action financière serait-elle neutre politiquement lorsqu'elle est orientée à droite, et serait-elle obligatoirement politicienne et néfaste lorsqu'il s'agit d'une banque nationalisée par la gauche ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

Rappel au règlement

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le président, je demande la parole.

M. le président. Pour un rappel au règlement ?

M. Edmond Alphandéry. Oui, concernant un fait personnel, monsieur le président.

M. le président. Pour un fait personnel, je ne puis vous donner la parole qu'en fin de séance.

M. Edmond Alphandéry. Je le sais. Mais comme ce fait personnel ne me concerne pas, je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. Vous avez la parole, monsieur Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur Douyère, je ne pense pas que ce que vous venez de dire va rehausser l'image que vous avez au Parlement.

M. Raymond Douyère. Pourquoi ?

M. Edmond Alphandéry. J'estime que le débat que nous avons est un débat de fond...

M. Raymond Douyère. Bien sûr !

M. Edmond Alphandéry. ... et que les ragots que vous avez trouvés dans des poubelles *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)* sont indignes de ce Parlement.

M. Raymond Douyère. Les travaux d'une commission d'enquête du Parlement brésilien, ce sont des ragots ?

M. Edmond Alphandéry. En outre, je ne vois pas ce que cela vient faire dans ce débat.

Si ce dernier ne traînait pas en longueur, je demanderais, au nom de mon groupe, une suspension de séance, pour manifester notre indignation devant les termes utilisés par le groupe socialiste pour s'élever contre la privatisation.

Permettez-moi de dire, au nom de mon groupe, combien nous sommes indignés de la bassesse des propos que vous rapportez. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. Monsieur Alphandéry, j'éprouve quelque difficulté à découvrir l'article du règlement sur lequel vous êtes fondé. *(Sourires.)*

M. Pierre Mauger. Cela ne fait rien !

M. le président. Quoi qu'il en soit, je pense que l'affaire est close.

M. Raymond Douyère. La commission d'enquête du Parlement brésilien, ce sont des ragots ? Voilà qui fera plaisir au Parlement brésilien !

M. le président. Monsieur Douyère, restons-en là, je vous prie.

Reprise de la discussion

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat, pour soutenir le sous-amendement n° 560.

M. Paul Chomat. Il est soutenu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les sous-amendements en discussion ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. On me reproche la brièveté de mes réponses.

Je rappellerai une fois encore à l'Assemblée que, sur chacun des sous-amendements, j'ai un argumentaire très serré.

En l'occurrence, je vais répondre à M. Douyère, qui, d'abord, a annoncé qu'il allait parler du bilan comptable du C.C.F. Or, monsieur Douyère, vous ne l'avez pas fait. M. Alphandéry vient de rappeler quel tour il vous a plu de donner à votre intervention. Nous partageons tous son jugement sur votre propos.

Mais en ce qui concerne le C.C.F., j'aurais aimé, puisque vous vouliez parler de bilan comptable, que vous rappeliez que le C.C.F. connaît depuis sa nationalisation, c'est-à-dire depuis quatre ans, une dégradation sensible et préoccupante de son résultat net : 127 millions de francs en 1980, 57 millions en 1983, 84 millions en 1984, dont 30 millions de plus-values à long terme...

M. Jacques Limouzy. C'est effectivement scandaleux !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. ... dues, pour l'essentiel, à un accroissement massif des provisions. La dotation est passée de 218 millions de francs en 1980 à 691 millions de francs en 1984. C'était cela le bilan comptable qu'il fallait plaider devant l'Assemblée !

Le produit net des banques et les frais généraux ont, en revanche, connu sur la même période une progression régulière et parallèle : 60 p. 100 environ sur quatre ans. C'est cela le bilan comptable, ce n'est pas le rapport des Brésiliens.

Le fort accroissement des dotations aux provisions en 1984 est essentiellement dû, je le reconnais, aux sinistres internationaux. Mais c'est cela, je le répète, votre bilan comptable.

Monsieur le président, si je n'interviens pas à chaque fois, c'est par souci à la fois de ne pas abuser de la patience inlassable de mes collègues de la majorité - mais j'ai le devoir, en ma qualité de rapporteur général, de dire que nous sommes en mesure de répondre à chaque sous-amendement - et de ménager certains établissements bancaires, car, véritablement, la nationalisation n'a pas été bénéfique pour eux, comme le rappelaient excellemment le Gouvernement et plusieurs orateurs.

Donc, rejet !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande le rejet des sous-amendements.

M. le président. La parole est à M. Pierre Descaves, contre ces sous-amendements.

M. Pierre Descaves. J'ai entendu tout à l'heure des propos assez curieux, selon lesquels on allait privatiser une banque bénéficiaire. L'orateur qui intervenait a prétendu qu'il s'agissait de spolier l'Etat et les Français.

M. Pierre Forgues. Exact !

M. Pierre Descaves. Il ne me semble pas que le Gouvernement ait l'intention de donner les actions. Il va les vendre. *(Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Gérard Bapt et M. Pierre Forgues. Les brader !

M. Pierre Descaves. Et dans le prix de vente, mes chers collègues - si vous ne le savez pas, je vous l'apprends, - la rentabilité entre en ligne de compte. Le prix est fixé aussi en fonction de la rentabilité. Donc, le prix augmentera.

J'ajoute que le Front national avait proposé une autre solution différente, qui consistait à répartir les actions entre les foyers fiscaux, les Français, c'est-à-dire ceux qui, en fait, avaient permis les nationalisations, puisque c'est avec l'argent des Français que l'on avait pu payer les actions au moment des nationalisations.

Mais les élus socialistes se sont opposés à notre proposition.

Il n'était question ni de brader, ni d'attribuer des actions à des groupes étrangers, mais d'attribuer celles-ci aux familles françaises.

M. Pierre Forgues. Celles qui n'ont pas d'argent ?

M. Pierre Descaves. Parfaitement ! Comme vous le savez, on compte quinze millions de foyers fiscaux, dont dix millions sont des petits contribuables. Eh bien ! ils en auraient bénéficié. Et nous avions prévu également d'accorder une participation plus grande aux familles nombreuses.

Les socialistes s'y sont opposés. Alors qu'ils prétendent toujours vouloir faire du social, nous avons pu constater à cette occasion qu'ils n'en ont pas fait ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.])*

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n°s 495 et 560.

Je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin va être annoncé dans le Palais.

M. le président. Je prie Mmes et MM. les députés de bien vouloir regagner leur place.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au scrutin.)

M. le président. Personne ne demande plus à voter ?..

Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

| | |
|------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 565 |
| Nombre de suffrages exprimés | 565 |
| Majorité absolue | 283 |

| | |
|-----------------------|-----|
| Pour l'adoption | 251 |
| Contre | 314 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

Rappels au règlement

M. Philippe Bassinet. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet, pour un rappel au règlement.

M. Philippe Bassinet. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 100, alinéa 7, qui prévoit que sur chaque amendement et, par conséquent, sur chaque sous-amendement, s'expriment, notamment, le rapporteur de la commission saisie au fond et le Gouvernement.

M. le rapporteur général vient de nous indiquer qu'il disposait, sur chacun des sous-amendements en discussion, d'un argumentaire serré pour nous exposer les raisons qui lui permettaient de s'opposer au retrait de tel ou tel établissement bancaire de la liste des dénationalisations. Il n'en reste pas moins qu'à aucun moment il n'a daigné faire partager à ses collègues son argumentation serrée. Par conséquent, puisque M. le rapporteur général s'est déjà fait suppléer un certain nombre de fois, et qu'il refuse de participer à la discussion, je lui propose de se faire remplacer par notre collègue M. Alphandéry...

M. Edmond Alphandéry. Avec plaisir ! *(Sourires.)*

M. Philippe Bassinet. ... qui, lui au moins, daigne participer à la discussion et opposer des arguments. Notre débat aurait une tout autre tenue si nous avions, à la place du rapporteur, un député de la majorité, certes, mais qui, au moins, daignerait prendre part au débat. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur général.

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Monsieur le président, j'ai précisé à plusieurs reprises, dans le débat, qu'en bon rapporteur je m'étais informé, et que j'avais constitué une documentation que j'aurais présentée devant la commission des finances, saisie au fond, si les attermoissements aux articles 1^{er} et 2 ne nous avaient pas amenés à interrompre les travaux.

En séance publique, je suis sorti de la réserve que je m'impose volontairement dans le souci de permettre aux auteurs des sous-amendements de s'exprimer, éventuellement à des députés de prendre la parole contre ces sous-amendements et au Gouvernement de répondre, ce qu'il fait.

M. Guy Bêche. Non !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Mais je constate que nos collègues socialistes ont une documentation dentelée, c'est-à-dire pleine de trous, lorsqu'ils prétendent défendre certaines positions.

J'ajoute que j'estime avoir un devoir de réserve lorsque les informations que j'ai recueillies dans le cadre de mes pouvoirs de rapporteur général et de parlementaire soucieux de présenter à la commission un travail sérieux, peuvent conduire éventuellement non, pas à ternir l'image de marque, mais à affaiblir la position des établissements en question.

M. Raymond Douyère. C'est ce que nous dit M. le ministre depuis hier !

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Je n'admets pas, monsieur le président, le reproche qui m'est adressé.

Rien ne me fera dévier d'une démarche qui, intellectuellement, me semble être l'honnêteté même et je suis persuadé que la majorité m'approuve. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Edmond Alphonché. Monsieur le président, je demande la parole.

M. le président. Monsieur Alphonché, si vous souhaitez intervenir pour répondre à M. Bassinet, je ne puis vous donner la parole.

M. Edmond Alphonché. Je souhaite à mon tour faire un rappel au règlement fondé sur l'article 100.

M. le président. Vous avez donc la parole, pour un rappel au règlement.

M. Edmond Alphonché. Si je suis intervenu plusieurs fois tout à l'heure, c'est parce que chacun sait que je m'intéresse de très près aux problèmes monétaires et bancaires et que j'ai même été président d'un intergroupe travaillant sur ce thème. Il était donc normal que je m'explique sur ces problèmes...

M. Raymond Douyère. Tout à fait !

M. Edmond Alphonché. ... même si je ne suis pas intervenu souvent dans ce débat sur le projet de loi d'habilitation.

Quant à votre controverse avec M. Robert-André Vivien, je comprends, messieurs les députés socialistes, que devant les procédés dilatoires évidents que vous employez, M. le rapporteur général utilise la seule façon sage de procéder : faire gagner du temps à l'Assemblée en proposant de rejeter vos sous-amendements. Nous devons lui être reconnaissants de la façon dont il mène les débats. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et R.P.R.)*

Reprise de la discussion

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 496 et 561...

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 496 et 561 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la quarante-septième ligne de l'annexe au projet de loi ».

La parole est à M. Jean Oehler, pour soutenir le sous-amendement n^o 496.

M. Jean Oehler. Notre sous-amendement concerne le Crédit industriel d'Alsace et de Lorraine, le C.I.A.L.

Monsieur le ministre délégué, pourquoi être aussi déchainé pour dénationaliser cet établissement alors qu'il se porte bien ? Ou alors serait-ce précisément parce qu'il se porte bien ?

Le C.I.A.L. fait partie du groupe de la Compagnie financière du Crédit industriel et commercial qui détient 51 p. 100 des actions, l'Etat en détenant 47,95 p. 100. Si en 1982, lors des nationalisations, des inquiétudes sont nées dans notre région, aujourd'hui le bilan de cet établissement est nettement positif.

Voilà un outil qui n'a pas cessé d'être modernisé aussi bien dans notre région qu'au-delà des Vosges et en Europe. Des investissements importants ont été réalisés, notamment sur la place financière du Luxembourg. Je ne voudrais pas omettre de mentionner aussi son implantation en Suisse.

L'établissement a pris l'initiative de créer une dynamique pour le développement économique de notre région en mettant à sa disposition des fonds à intérêts bonifiés pour soutenir les entreprises, notamment celles qui exportent. Cet exemple a d'ailleurs été suivi par d'autres banques, même si l'initiative du C.I.A.L. a été un peu freinée pour permettre à des banques non nationalisées de s'y adapter.

Dès 1983, cet établissement a largement contribué à la modernisation des petites et moyennes entreprises. Il a aussi suscité la création de nouvelles P.M.E. Non seulement il a mené une audacieuse politique de développement économique, mais ses résultats financiers sont largement positifs en 1985.

Par exemple, les bénéfices ont progressé en 1985 de 140 millions de francs, soit 40 p. 100 de plus en un an, ce qui permet à la presse locale aujourd'hui d'écrire que « cette banque vaut son pesant d'or », car elle dispose de plus d'un milliard de francs de fonds propres.

Pour garantir la continuité et le dynamisme de cet établissement, nous demandons, par le sous-amendement n^o 496, son retrait de la liste des établissements à dénationaliser.

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat, pour soutenir le sous-amendement n^o 561.

M. Paul Chomat. Notre sous-amendement n^o 561, de même objet, est défendu.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur les deux sous-amendements ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Monsieur le président, je ne voudrais pas que M. Oehler croie que je néglige son intervention mais je me suis exprimé d'une manière générale sur les banques régionales à propos de la banque régionale de l'Ain, et je n'ai rien à ajouter. Le Gouvernement demande le rejet de ces deux sous-amendements.

M. le président. La parole est à M. Jacques Limouzy, contre le sous-amendement n^o 496.

M. Jacques Limouzy. Je n'ai plus que cette possibilité pour m'exprimer, monsieur le président.

Je suis tout à fait surpris par une seconde aberration, qui s'ajoute à celle que je signalais ce matin. Elle consiste à prendre pour critère de la nationalisation le fait qu'une entreprise fait des bénéfices et se porte bien !

M. Edmond Alphonché. Très bien !

M. Jacques Limouzy. Bref, si une entreprise se porte bien, il faut la laisser sous le contrôle de l'Etat. Toutes celles qui se portent bien pourraient aussi être nationalisées. Ce n'est pas un critère sérieux !

M. Edmond Alphonché. Très bien !

M. Jacques Limouzy. Dans quelle dialectique nous mouvons-nous depuis plusieurs jours ?

M. Raymond Douyère. Vous êtes pour la socialisation des pertes ?

M. Jacques Limouzy. Nous entendons ici des propos de café-concert sur l'Amérique du sud, le Brésil, les relations hispano-latines, la position du rapporteur général, que sais-je. En tout cas, tout cela n'est pas très sérieux. Le critère de la nationalisation ne saurait être la bonne santé d'une entreprise. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe du Front national [R.N.])*

M. le président. La parole est à M. Philippe Bassinet.

M. Philippe Bassinet. Si je vous comprends bien, monsieur Limouzy, il faut nationaliser ou maintenir dans le secteur public les entreprises qui vont mal ? Ce n'est pas sérieux !

Je tiens à signaler que les entreprises nationalisées en 1982 se portent mieux aujourd'hui qu'avant.

Plusieurs députés du groupe du R.P.R. C'est faux !

M. le président. Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements n^{os} 496 et 561.
(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. Les sous-amendements identiques n^{os} 497 et 562 sont ainsi rédigés :

« Supprimer la quarante-huitième ligne de l'annexe au projet de loi. »

La parole est à M. Jacques Roger-Machart, pour soutenir le sous-amendement n^o 497.

M. Jacques Roger-Machart. Le Crédit industriel de Normandie fait partie de ce groupe de la Compagnie financière du Crédit industriel et commercial, groupe dont j'ai rappelé la stratégie depuis sa nationalisation. M. le ministre délégué affirme m'avoir répondu sur ce point, mais sa réponse était particulièrement courte et peu claire sur la politique que le Gouvernement souhaite voir se développer au sein de ce groupe.

Le Crédit industriel de Normandie, établissement régional, grâce à d'importants apports en capitaux propres et en capitaux permanents de la Compagnie financière du C.I.C., a renforcé sensiblement sa structure financière dont la faiblesse, héritée du temps où il était privé, était notoire.

Je rappelle à M. Limouzy que l'une de nos raisons de nationaliser ces établissements était de leur permettre de rétablir leurs fonds propres.

M. Edmond Alphandéry. Aux frais des contribuables !

M. Jacques Roger-Machart. Non, mon cher collègue, mais auprès du marché financier et d'actionnaires qui ne sont pas seulement l'Etat, s'agissant du C.I.C.

Les frais de fonctionnement de l'établissement ont crû dans des proportions inférieures à la dérive monétaire, c'est-à-dire qu'ils ont décliné en volume. Son activité commerciale a connu une nouvelle expansion, au cours de l'année écoulée, les dépôts s'accroissant en un an de 9 p. 100 et les crédits de 16 p. 100. C'est la preuve de l'efficacité de la nouvelle structure qui résulte de la politique d'appui aux agences et de la mobilisation des collaborateurs sur des objectifs librement débattus. J'ai souligné combien le C.I.C. avait développé les relations démocratiques au sein de ses établissements.

Au total, 1985 a été une année d'expansion et de confirmation qui s'est traduite par un accroissement de 20 p. 100 du résultat brut d'exploitation et par un doublement du bénéfice net.

C'est là un exemple, monsieur Limouzy, d'une entreprise du secteur nationalisé qui réussit et que nous voulons conserver dans ce secteur. Nous ne voyons aucune raison de privatiser une entreprise bénéficiaire qui fait des profits...

M. Jacques Limouzy. Justement !

M. Jacques Roger-Machart. ... alors que vous êtes pour la nationalisation des seules entreprises déficitaires.

M. Jacques Limouzy. Pas du tout !

M. Pierre Mauger. C'est le moment de les vendre avant qu'elles ne fassent faillite !

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat, pour soutenir le sous-amendement n^o 562.

M. Paul Chomat. Il est défendu, monsieur le président.

M. le président. Quel est l'avis de la commission sur ces deux sous-amendements ?

M. Robert-André Vivien, rapporteur général. Rejet.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de la privatisation. Le Gouvernement demande le rejet de ces sous-amendements.

M. le président. La parole est à M. Yvon Briant, contre les sous-amendements.

M. Yvon Briant. Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, il est pour nous extrêmement émouvant - je dois l'avouer - de constater que le parti communiste ne prend même plus la peine de défendre les amendements qu'il a déposés en faveur du *statu quo* dans les banques nationalisées.

Sans doute faut-il voir en cela une manifestation solennelle de désapprobation à l'encontre des initiatives libérales du Gouvernement, au détriment des banques d'Etat

Mme Colette Goeurlot. Nous n'avons pas de leçon à recevoir de vous !

M. Yvon Briant. Ce sentiment m'inspire une réflexion, madame. Quelle noblesse, quel sens civique, quelle grandeur que de vouloir lutter ainsi, même passivement, contre l'aliénation de la richesse nationale et la mainmise du grand capital - ce « satan réactionnaire » - sur le bien du peuple !

Aussi faut-il observer, chers collègues, que les Français sont de bien méchantes gens, fort peu reconnaissants pour désertier ainsi le parti communiste, quand celui-ci n'a pour préoccupation, en vérité, que l'intérêt de la patrie et la richesse de la France. Surtout que son honnêteté est incontestable quand il avoue placer une confiance absolue dans les banques d'Etat !

Il y place même plus que sa confiance car la Banque commerciale pour l'Europe du Nord, son dépositaire privilégié, est incontestablement une banque d'Etat. Son capital est détenu en effet à 99 p. 100, selon les chiffres de la Documentation française...

M. Jacques Roger-Machart. Nous parlons du Crédit industriel de Normandie !

M. Yvon Briant. ... par la Gosbank, la banque d'Etat de l'U.R.S.S., et par la Vneshtorgbank, qui est la banque pour le commerce extérieur de l'Union soviétique.

La Banque commerciale pour l'Europe du Nord est aujourd'hui la banque étrangère la plus importante de France. Hormis cette donnée, les choses ont très peu changé depuis l'immédiat après-guerre. Il est vrai que le parti de la révolution est, on le sait, peu enclin à l'évolution !

Déjà, le 16 novembre 1948, messieurs les socialistes, Jules Moch, ministre de l'intérieur à l'époque, prononçait, ici même, un discours mémorable en dénonçant les relations étroites qui unissaient déjà le parti communiste à cette banque de l'Est.

Alors, de grâce, que le parti qui se dit aux couleurs de la France ne prétende pas défendre la nation en s'opposant, même passivement, aux dénationalisations pendant que son argent travaille dans une banque étrangère ! Qu'il prenne garde également de ne pas perdre les électeurs qui lui restent fidèles...

M. Raymond Douyère. Cette intervention a plus sa place dans une discussion générale !

M. Yvon Briant. ... car dans une société libérale, quand l'hôpital se moque de la charité, les patients changent de médecin. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur plusieurs bancs du groupe du R.P.R.)

Rappel au règlement

M. Paul Chomat. Je demande la parole pour un rappel au règlement.

M. le président. La parole est à M. Paul Chomat, pour un rappel au règlement.

M. Paul Chomat. Au cours de cette journée, nous avons eu l'occasion de défendre, à la suite d'un reproche qui nous était adressé par un orateur du Front national, le droit, pour chaque député, à amender ou à sous-amender un projet de loi. Nous l'avons dit, à aucun moment les députés communistes n'accepteront qu'un seul membre du Parlement ne soit privé un jour de cette possibilité, inscrite dans le règlement de l'Assemblée.

M. Marc Bécam. Merci beaucoup !

M. Paul Chomat. Maintenant, on nous adresse, de ce même groupe, le reproche de ne pas défendre nos sous-amendements.

On notera d'abord la contradiction entre ces deux propos.

En second lieu, je tiens à m'élever contre la volonté qu'un groupe semble manifester de dicter aux autres groupes et aux autres députés leur attitude. Nous sommes libres, ici, et dans le cadre du respect du règlement de notre assemblée, de dire ce que nous voulons, ce que nous avons à dire.

M. Yvon Briant. Nous aussi !

M. Paul Chomat. Ce que nous avons à dire, nous l'avons dit au cours d'interventions, et de façon sérieuse,...

M. Bernard Savy. Sur quel article du règlement est fondée votre intervention ?

M. Paul Chomat. ... en exposant chaque fois les arguments qui militaient en faveur de notre position, et cela sans esprit polémique.

Quant à l'opération anticomuniste qui vient d'avoir lieu l'intervention de notre collègue n'avait aucun rapport avec la banque visée par les sous-amendements — elle ne laisse place à aucune équivoque.

Mme Colette Gourlot. Absolument !

M. Paul Chomat. Nous savons qu'avec la nouvelle majorité issue des élections du 16 mars, de telles opérations risquent d'être de plus en plus souvent montées dans cet hémicycle. Nous n'y répondrons pas mais nous n'accepterons pas qu'on mette en cause l'attachement du parti communiste français aux institutions de notre pays, à la démocratie...

M. Yvon Briant. Et aux banques de l'Est ?

M. Paul Chomat. Je poursuis mon propos.

M. Bernard Savy. En vous fondant sur quel article ?

Plusieurs députés du groupe Front national [R.N.]. Oui, oui, sur quel article ?

M. Paul Chomat. ... Nous n'accepterons pas que soit remis en cause l'attachement du parti communiste à la France. Si, comme cela s'est produit hier lors de l'examen d'un amendement relatif à la Régie Renault, de telles opérations anticomunistes étaient encouragées par les propos de M. le représentant de la commission des finances, en l'occurrence M. Tranchant, et de M. Madelin, représentant le Gouvernement, le groupe communiste saurait prendre ses dispositions.

C'est pourquoi, monsieur le président, nous vous demandons une suspension de séance pour réunir notre groupe. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Monsieur Chomat, vous demandez une suspension de séance pour réunir votre groupe. Compte tenu de l'heure, au lieu de suspendre la séance, il me semble préférable que nous interrompions nos travaux après le vote sur les deux sous-amendements en discussion.

Reprise de la discussion

M. le président. Nous en revenons donc aux sous-amendements nos 497 et 562, qui ont été soutenus et sur lesquels la commission et le Gouvernement se sont exprimés.

Je mets aux voix par un seul vote les sous-amendements nos 497 et 562.

(Ces sous-amendements ne sont pas adoptés.)

M. le président. La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, troisième séance publique :

Fixation de l'ordre du jour :

Suite de la discussion du projet de loi n° 7 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (rapport n° 10 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

ANNEXES AU PROCES-VERBAL

de la 2^e séance

du mardi 6 mai 1986

SCRUTIN (N° 54)

sur les sous-amendements n° 483 de M. Gérard Collomb et 548 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ d'application de la dénationalisation de la Banque nationale de Paris).

Nombre de votants 567
 Nombre des suffrages exprimés 566
 Majorité absolue 284

Pour l'adoption 251
 Contre 315

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 212.

Groupe R.P.R. (158) :

Contre : 155.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 128.

Abstention volontaire : 1. - M. Loïc Bouvard.

Non-votant : 1. - M. Jean Maran.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Contre : 27.

Non-votants : 8. - MM. Pascal Arrighi, Christian Baekeroot, Bruno Chauvierre, Edouard Frédéric-Dupont, Bruno Gollnisch, Jean-Marie Le Pen, François Porteu de la Morandière et Georges-Paul Wagner.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

MM.

| | | |
|-------------------------|------------------------------------|------------------------|
| Badet (Jacques) | Besson (Louis) | Bourguignon (Pierre) |
| Balligand (Jean-Pierre) | Billardon (André) | Brune (Alain) |
| Bapt (Gérard) | Bockel (Jean-Marie) | Calmat (Alain) |
| Barailla (Régis) | Bocquet (Alain) | Cambolive (Jacques) |
| Bardin (Bernard) | Bonnemaison (Gilbert) | Carraz (Roland) |
| Barrau (Alain) | Bonnet (Alain) | Cartelet (Michel) |
| Barthe (Jean-Jacques) | Bonrepaux (Augustin) | Cassaing (Jean-Claude) |
| Bartolone (Claude) | Bordu (Gérard) | Castor (Elie) |
| Bassinat (Philippe) | Rorel (André) | Cathala (Laurent) |
| Beaufils (Jean) | Borrel (Robert) | Césaire (Aimé) |
| Bèche (Guy) | Mme Bouchardeau (Huguette) | Chanfaut (Guy) |
| Bellon (André) | Boucheron (Jean-Michel) (Charente) | Chapuis (Robert) |
| Belorgey (Jean-Michel) | Boucheron (Jean-Michel) | Charzat (Michel) |
| Bétrégovoy (Pierre) | Boucheron (Jean-Michel) | Chauveau (Guy-Michel) |
| Bernard (Pierre) | | Chénard (Alain) |
| Berson (Michel) | | Chevallier (Daniel) |

Chevènement (Jean-Pierre)
 Chomat (Paul)
 Chouat (Didier)
 Chupin (Jean-Claude)
 Clert (André)
 Coffineau (Michel)
 Colin (Georges)
 Collomb (Gérard)
 Colonna (Jean-Hugues)
 Combrisson (Roger)
 Crépeau (Michel)
 Mme Cresson (Edith)
 Darinot (Louis)
 Defferre (Gaston)
 Dehoux (Marcel)
 Delebarre (Michel)
 Delehedde (André)
 Derosier (Bernard)
 Deschamps (Bernard)
 Deschaux-Beaume (Freddy)
 Desein (Jean-Claude)
 Destrade (Jean-Pierre)
 Dhaille (Paul)
 Douyère (Raymond)
 Drouin (René)
 Ducoloné (Guy)
 Mme Dufoix (Georgina)
 Dumas (Roland)
 Dumont (Jean-Louis)
 Durieux (Jean-Paul)
 Durupt (Job)
 Emmanuelli (Henri)
 Fabius (Laurent)
 Faugaret (Alain)
 Fiszbín (Henri)
 Fiterman (Charles)
 Fleury (Jacques)
 Florian (Roland)
 Forgues (Pierre)
 Fourré (Jean-Pierre)
 Mme Frachon (Martine)
 Franceschi (Joseph)
 Frèche (Georges)
 Fuchs (Gérard)
 Garmendia (Pierre)
 Mme Gaspard (Françoise)
 Gaysot (Jean-Claude)
 Germon (Claude)
 Giard (Jean)
 Giovannelli (Jean)
 Mme Goeriot (Colette)
 Gourmelon (Joseph)
 Goux (Christian)
 Gouze (Hubert)
 Gremetz (Maxime)
 Grimont (Jean)
 Guyard (Jacques)
 Hage (Georges)
 Carraz (Roland)
 Hermier (Guy)
 Henu (Charles)
 Hervé (Edmond)
 Hervé (Michel)
 Hoarau (Elie)
 Mme Hoffmann (Jacqueline)
 Huguet (Roland)
 Mme Jacq (Marie)
 Mme Jacquaint (Mugette)
 Jalton (Frédéric)

Janetti (Maurice)
 Jarosz (Jean)
 Jospin (Lionel)
 Josselin (Charles)
 Jourmet (Alain)
 Joxe (Pierre)
 Kucheida (Jean-Pierre)
 Labarrère (André)
 Lahore (Jean)
 Lacombe (Jean)
 Laignel (André)
 Lajoinie (André)
 Mme Lalumière (Catherine)
 Lambert (Jérôme)
 Lambert (Michel)
 Lang (Jack)
 Laurain (Jean)
 Laurissegues (Christian)
 Lavédrine (Jacques)
 Le Baill (Georges)
 Mme Lecuir (Marie-France)
 Le Déaut (Jean-Yves)
 Ledran (André)
 Le Drian (Jean-Yves)
 Le Foll (Robert)
 Lefranc (Bernard)
 Le Garrec (Jean)
 Lejeune (André)
 Le Meur (Daniel)
 Lemoine (Georges)
 Lenggagne (Guy)
 Le Pensec (Louis)
 Mme Leroux (Ginette)
 Leroy (Roland)
 Loncle (François)
 Louis-Joseph-Dogué (Maurice)
 Mahéas (Jacques)
 Malandain (Guy)
 Malvy (Martin)
 Marchais (Georges)
 Marchand (Philippe)
 Margnes (Michel)
 Mas (Roger)
 Mauroy (Pierre)
 Mellick (Jacques)
 Menga (Joseph)
 Mercieca (Paul)
 Mermaz (Louis)
 Métais (Pierre)
 Metzinger (Charles)
 Mexandeau (Louis)
 Michel (Claude)
 Michel (Henri)
 Michel (Jean-Pierre)
 Mitterrand (Gilbert)
 Montdargent (Robert)
 Mme Mora (Christiane)
 Moulinet (Louis)
 Moutoussamy (Ernest)
 Nallet (Henri)
 Natiez (Jean)
 Mme Neiertz (Véronique)
 Mme Nevoux (Paulette)
 Notebart (Arthur)
 Nucci (Christian)
 Oehler (Jean)
 Ortel (Pierre)

Mme Osselin (Jacqueline)
 Patriat (François)
 Pen (Albert)
 Pénicaud (Jean-Pierre)
 Pesce (Rodolphe)
 Peuziat (Jean)
 Peyret (Michel)
 Peret (Michel)
 Pierret (Christian)
 Pinçon (André)
 Pistre (Charles)
 Poperen (Jean)
 Porelli (Vincent)
 Portheault (Jean-Claude)
 Prat (Henri)
 Proveux (Jean)
 Puaud (Philippe)
 Queyranne (Jean-Jack)
 Quilès (Paul)
 Quilliot (Roger)
 Ravassard (Noël)
 Raymond (Alex)
 Reysnier (Jean)
 Richard (Alain)
 Rigal (Jean)
 Rigaud (Jean)
 Rigout (Marcel)
 Rimbault (Jacques)
 Rocard (Michel)
 Rodet (Alain)
 Roger-Machart (Jacques)
 Mme Roudy (Yvette)
 Roux (Jacques)
 Saint-Pierre (Dominique)
 Sainte-Marie (Michel)
 Sanmarco (Philippe)
 Santrot (Jacques)
 Sapin (Michel)
 Sarre (Georges)
 Schreiner (Bernard)
 Schwartzberg (Roger-Gérard)
 Mme Sicard (Odile)
 Siffre (Jacques)
 Souchon (René)
 Mme Soum (Renée)
 Mme Stievenard (Gistèle)
 Stirm (Olivier)
 Strauss-Kahn (Dominique)
 Mme Sublet (Marie-Joséphe)
 Sœur (Jean-Pierre)
 Tavernier (Yves)
 Théaudin (Clément)
 Mme Toutain (Ghislain)
 Mme Trautmann (Catherine)
 Vadepiéd (Guy)
 Vauzelle (Michel)
 Vergès (Paul)
 Vivien (Alain)
 Wacheux (Marcel)
 Welzer (Gérard)
 Worms (Jean-Pierre)
 Zuccarelli (Émile)

Ont voté contre

MM.

Ahelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Ansker (Vincent)
Arcecx (Maurice)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Bachelot (François)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barron (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoit (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond (Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigéard (Marc-Cl)
Birraux (Claude)
Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau (Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier (Georges)
Bompard (Jacques)
Bonhomme (Jean)
Borotra (François)
Bourg-Broc (Bruno)
Rousquet (Jean)
Mme Boutin (Christine)
Bouvet (Henri)
Boyon (Jacques)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalet (Robert)
César (Gérard)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)
Chammougou (Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charité (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charretier (Maurice)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chollet (Paul)

Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Cointat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Couepel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dailhos (Jean-Claude)
Dehré (Bernard)
Dehré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande (Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (François)
Delevoye (Jean-Paul)
Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuyneck (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Descaves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Domenech (Gabriel)
D'ominati (Jacques)
Dousse (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard (Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durieux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Gratien)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Freulet (Gérard)
Fréville (Yves)
Fritch (Edouard)
Fuchs (Jean-Paul)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing (Valéry)
Goasdull (Jean-Louis)
Godefroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorse (Georges)
Goupy (Jean)
Goulet (Daniel)
Griottieray (Alain)
Grussenmeyer (François)
Guéna (Yves)

Guichard (Olivier)
Haby (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt (Florence)
Hardy (Francis)
Han (Joël)
Herliory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Houssin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert (Isabéth)
Hunault (Xavier)
Hyst (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)
Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kasperit (Gabriel)
Kerguénis (Aimé)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Kochl (Emile)
Kuster (Gérard)
Labbe (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Lauga (Louis)
Lecanuet (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Le Jaouen (Guy)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepercq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-Gérard)
Marlière (Olivier)
Martinez (Jean-Claude)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujodan du Gasset (Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mésmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missolle (Hélène)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou (Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand (Alain)

Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho (Maurice)
Naugesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)
Paecht (Arthur)
M^{me} de Panafieu (Françoise)
M^{me} Papon (Christiane)
M^{me} Papon (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de)
Pericard (Michel)
Peyrefitte (Alain)
Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)
Pinte (Etienne)
Poniatowski (Ladislas)

Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriol (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Reveau (Jean-Pierre)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Roatta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra (Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Elhier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schenardi (Jean-Pierre)
Séguéla (Jean-Paul)

Seitlinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Soissan (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Stirhois (Jean-Pierre)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrot (Michel)
Thien Ah Koon (André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Touhon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Uberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Arrighi (Pascal)
Baekeroot (Christian)
Chauvierre (Bruno)

Frédéric-Dupont (Edouard)
Gollnisch (Bruno)
Le Pen (Jean-Marie)

Maran (Jean)
Porteu de La Morandière (François)
Wagner (Georges-Paul)

SCRUTIN (N° 55)

sur les sous-amendements n°s 485 de M. Gérard Collomb et 550 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (exclusion du champ d'application de la dénationalisation de la Banque Paribas).

| | |
|-------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 568 |
| Nombre des suffrages exprimés | 567 |
| Majorité absolue | 284 |

| | |
|-----------------------|-----|
| Pour l'adoption | 249 |
| Contre | 318 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 210. Contre : 2. - MM. Alain Brune, Jacques Santrot.

Groupe R.P.R. (158) :

Contre : 154.

Abstention volontaire : 1. - M. Jean Charbonnel.

Non-votant : 1. - M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 129.

Non-votant : 1. - M. Henri Bouvet.

Groupe Front national (R.N.) (35) :

Contre : 28.

Non-votants : MM. Christian Baekeroot, Pierre Ceyrac, Bruno Chauvierre, Edouard Frédéric-Dupont, Bruno Gollnisch, Jean-Marie Le Pen et François Porteu de La Morandière.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

- | | | |
|---|---|---|
| MM. Adevah-Peuf (Maurice) Alfonsi (Nicolas) Anciant (Jean) Ansart (Gustave) Asensi (François) Auchède (Rémy) Aurous (Jean) Mme Avice (Edwige) Ayrault (Jean-Marcl) Badet (Jacques) Balligand (Jean-Pierre) Bapt (Gérard) Barailla (Régis) Bardin (Bernard) Barrau (Alain) Barthe (Jean-Jacques) Bartolone (Claude) Bassinot (Philippe) Beaufils (Jean) Bèche (Guy) Bellon (André) Belurgey (Jean-Michel) Béregovoy (Pierre) Bernard (Pierre) Berson (Michel) Besson (Louis) Billardon (André) Bockel (Jean-Marie) Bocquet (Alain) Bocquet (Alain) Bonnemaison (Gilbert) Bonnet (Alain) Bonrepaux (Augustin) Bordu (Gérard) Borel (André) Borrel (Robert) Mme Bouchardeau (Huguette) Boucheron (Jean-Michel) (Charente) Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine) Bourguignon (Pierre) Calmat (Alain) Cambolive (Jacques) Carraz (Roland) Cartelet (Michel) Cassaing (Jean-Claude) Castor (Elié) Cathala (Laurent) Césaire (Aimé) Chanfraut (Guy) Chapuis (Robert) Charzat (Michel) Chauveau (Guy-Michel) Chénard (Alain) Chevallier (Daniel) Chevenement (Jean-Pierre) Chomat (Paul) Chouat (Didier) Chupin (Jean-Claude) Clert (André) Coffineau (Michel) Colin (Georges) Collomb (Gérard) Colonna (Jean-Hugues) Combrisson (Roger) Crépeau (Michel) Mme Cresson (Edith) Darinot (Louis) Defferre (Gaston) Dehoux (Marcel) Delebarre (Michel) Delehedde (André) | Derosier (Bernard) Deschamps (Bernard) Deschaux-Beaume (Fredy) Dessein (Jean-Claude) Destrade (Jean-Pierre) Dhaille (Paul) Douyère (Raymond) Drouin (René) Ducoloné (Guy) Mme Dufoix (Georgina) Dumas (Roland) Dumont (Jean-Louis) Dunoux (Jean-Paul) Durupt (Job) Emmanuelli (Henri) Évin (Claude) Fabius (Laurent) Faugaret (Alain) Fiszbin (Henri) Fiterman (Charles) Fleury (Jacques) Florian (Roland) Forgues (Pierre) Fouret (Jean-Pierre) Mme Frachon (Martin) Franceschi (Joseph) Frèche (Georges) Fuchs (Gérard) Garmendia (Pierre) Mme Gaspard (Françoise) Gayssot (Jean-Claude) Germon (Claude) Giard (Jean) Giovannelli (Jean) Mme Gocunot (Colette) Gourmelon (Joseph) Goux (Christian) Gouze (Hubert) Gremetz (Maxime) Grimont (Jean) Guyard (Jacques) Hage (Georges) Hermier (Guy) Hernu (Charles) Hervé (Edmond) Cathala (Laurent) Hoarau (Elié) Mme Hoffmann (Jacqueline) Huguet (Roland) Mme Jacq (Marie) Mme Jacquaint (Muguette) Jaltun (Frédère) Janetti (Maurice) Jarosz (Jean) Jospin (Lionel) Josselin (Charles) Jourmet (Alain) Joxe (Pierre) Kuccheid (Jean-Pierre) Labarrère (André) Laborde (Jean) Lacombe (Jean) Laignel (André) Lajoinie (André) Mme Lalumière (Catherine) Lambert (Jérôme) Lambert (Michel) Lang (Jack) Laurain (Jean) | Laurissergues (Christian) Lavèdrine (Jacques) Le Baill (Georges) Mme Lecuir (Marie-France) Le Déaut (Jean-Yves) Ledran (André) Le Drian (Jean-Yves) Le Foll (Robert) Lefranc (Bernard) Le Garrec (Jean) Lejeune (André) Le Meur (Daniel) Lemoine (Georges) Lengagne (Guy) Le Pensec (Louis) Mme Leroux (Ginette) Leroy (Roland) Loncle (François) Louis-Joseph-Doguet (Maurice) Mahéas (Jacques) Malandain (Guy) Malvy (Martin) Marchais (Georges) Marchand (Philippe) Margnes (Michel) Mas (Roger) Mauroy (Pierre) Mellick (Jacques) Menga (Joseph) Mercieca (Paul) Mermez (Louis) Métais (Pierre) Metzinger (Charles) Mexandeau (Louis) Michel (Claude) Michel (Henn) Michel (Jean-Pierre) Mitterrand (Gilbert) Montdargent (Robert) Mme Mora (Christiane) Moulinet (Louis) Moutoussamy (Ernest) Nallet (Henn) Natiez (Jean) Mme Neiertz (Véronique) Mme Nevoux (Paulette) Notebart (Arthur) Nucci (Christian) Oehler (Jean) Ortet (Pierre) Mme Osselin (Jacqueline) Patriat (François) Pen (Albert) Pénicaud (Jean-Pierre) Pesce (Rodolphe) Peuziat (Jean) Peyret (Michel) Pezet (Michel) Pierret (Christian) Pinçon (André) Pistre (Charles) Poperen (Jean) Pnrelli (Vincent) Portheault (Jean-Claude) Prat (Henri) Pruvoux (Jean) Puaud (Philippe) Queyranne (Jean-Jack) Quilès (Paul) |
|---|---|---|

- Quilliot (Roger)
Ravassard (Noël)
Raymond (Alex)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)
Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart (Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre (Dominique)
Sainte-Marie (Michel)

- Sanmarco (Philippe)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Schwartzenberg (Roger-Gérard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchon (René)
Mme Soum (Renée)
Mme Stévenard (Gistèle)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn (Dominique)
Mme Sublet (Marie-Joséph)

- Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain (Ghislainne)
Mme Trautmann (Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Ont voté contre

- | | | |
|--|---|--|
| MM. Abelin (Jean-Pierre) Allard (Jean) Alphandéry (Edmond) André (René) Ansqer (Vincent) Arcecx (Maurice) Auberger (Philippe) Aubert (Emmanuel) Aubert (François d') Audinot (Gautier) Bachelet (Pierre) Bachelot (François) Barate (Claude) Barbier (Gilbert) Barnier (Michel) Barre (Raymond) Barrot (Jacques) Baudis (Pierre) Baumel (Jacques) Bayard (Henn) Bayrou (François) Beaujean (Henn) Beaumont (René) Bécam (Marc) Bechter (Jean-Pierre) Bégault (Jean) Béguet (René) Benoit (René) Benouville (Pierre de) Bernard (Michel) Bernardet (Daniel) Bernard-Reymond (Pierre) Besson (Jean) Bichet (Jacques) Bigard (Marcel) Birraux (Claude) Blanc (Jacques) Blueler (Pierre) Blot (Yvan) Blum (Roland) Mme Boisseau (Marie-Thérèse) Bollengier-Stragier (Georges) Bonhomme (Jean) Borotra (Franck) Bourg-Broc (Bruno) Bousquet (Jean) Mme Boutin (Christine) Bouvard (Loïc) Boyon (Jacques) Branger (Jean-Guy) Brial (Benjamin) Briane (Jean) Briant (Yvon) Brocard (Jean) Brochard (Albert) Brune (Alain) Bruné (Paulin) Bussereau (Dominique) Cabal (Christian) Caro (Jean-Marie) Carré (Antoine) Cassabel (Jean-Pierre) | Cavaillé (Jean-Charles) Cazalet (Robert) César (Gérard) Chaboche (Dominique) Chambrun (Charles de) Chammougon (Edouard) Chantelat (Pierre) Charit (Jean-Paul) Charles (Serge) Charretier (Maurice) Charroppin (Jean) Chartron (Jacques) Chasseguet (Gérard) Chastagnol (Alain) Chollet (Paul) Chometon (Georges) Claisse (Pierre) Clément (Pascal) Cointat (Michel) Colin (Daniel) Colombier (Georges) Corrèze (Roger) Couanau (René) Couepel (Sébastien) Cousin (Bertrand) Couve (Jean-Michel) Couveinhes (René) Cozan (Jean-Yves) Cuq (Henn) Daillet (Jean-Marie) Daibos (Jean-Claude) Debré (Bernard) Debré (Jean-Louis) Debré (Michel) Dehaine (Arthur) Delalande (Jean-Pierre) Delatre (Georges) Delattre (Francis) Delevoey (Jean-Paul) Delfosse (Georges) Delmar (Pierre) Demange (Jean-Marie) Demuyneck (Christian) Deniau (Jean-François) Deniau (Xavier) Deprez (Charles) Deprez (Léonce) Dermaux (Stéphane) Desanlis (Jean) Descaves (Pierre) Devedjian (Patrick) Dhinnin (Claude) Diebold (Jean) Diméglio (Willy) Domenech (Gabriel) Dominati (Jacques) Dousset (Maurice) Drut (Guy) Dubernard (Jean-Michel) Dugoin (Xavier) Durand (Adrien) Durieux (Bruno) Durr (André) | Ehrmann (Charles) Falala (Jean) Fanton (André) Farran (Jacques) Féron (Jacques) Ferrari (Gratien) Fèvre (Charles) Fillon (François) Foyer (Jean) Freulet (Gérard) Fréville (Yves) Frich (Edouard) Fuchs (Jean-Paul) Galley (Robert) Gantier (Gilbert) Gastines (Henri de) Gaudin (Jean-Claude) Gaulle (Jean de) Geng (Francis) Gengenwin (Germain) Ghysel (Michel) Giscard d'Estaing (Valéry) Goasduff (Jean-Louis) Godefroy (Pierre) Godfrain (Jacques) Gonelle (Michel) Gorse (Georges) Gougy (Jean) Goulet (Daniel) Goutteray (Alain) Grussenmeyer (François) Guéna (Yves) Guichard (Olivier) Haby (René) Hannoun (Michel) Mme d'Harcourt (Florence) Hardy (Francis) Hart (Joël) Herliry (Guy) Hersant (Jacques) Hersant (Robert) Holeindre (Roger) Houssin (Pierre-Rémy) Mme Hubert (Elisabeth) Hunault (Xavier) Hyst (Jean-Jacques) Jacob (Lucien) Jacquet (Denis) Jaquemain (Michel) Jacquot (Alain) Jalkh (Jean-François) Jarrot (André) Jean-Baptiste (Henry) Jéandon (Maurice) Jégou (Jean-Jacques) Julia (Didier) Kaspereit (Gabriel) Kerguérès (Aimé) Kiffer (Jean) Klifa (Joseph) Koehl (Émile) Kuster (Gérard) |
|--|---|--|

| | | |
|-----------------------------------|--------------------------------------|----------------------------|
| Labbé (Claude) | Montastruc (Pierre) | Robien (Gilles de) |
| Lacarin (Jacques) | Montesquiou (Aymeri de) | Rocca Serra (Jean-Paul de) |
| Lachenaud (Jean-Philippe) | Mme Moreau (Louise) | Rolland (Hector) |
| Laflaur (Jacques) | Mouton (Jean) | Rossi (André) |
| Lamant (Jean-Claude) | Moyne-Bressand (Alain) | Rostolan (Michel de) |
| Lamassoure (Alain) | Narquin (Jean) | Roussel (Jean) |
| Lauga (Louis) | Nenou-Pwataho (Maurice) | Roux (Jean-Pierre) |
| Lecanuet (Jean) | Nungesser (Roland) | Royer (Jean) |
| Legendre (Jacques) | Ornano (Michel d') | Rufenacht (Antoine) |
| Legras (Philippe) | Dudot (Jacques) | Saint-Ellier (Francis) |
| Le Jaouen (Guy) | Paecou (Charles) | Salles (Jean-Jack) |
| Léonard (Gérard) | Paecht (Arthur) | Santrou (Jacques) |
| Léontieff (Alexandre) | Mme de Panafieu (Françoise) | Savy (Bernard) |
| Lepercq (Arnaud) | Mme Papon (Christiane) | Schenardi (Jean-Pierre) |
| Ligot (Maurice) | Mme Papon (Monique) | Séguéla (Jean-Paul) |
| Limouzy (Jacques) | Parent (Régis) | Seitlinger (Jean) |
| Lipkowski (Jean de) | Pascallon (Pierre) | Sergent (Pierre) |
| Lorenzini (Claude) | Pasquini (Pierre) | Sirgue (Pierre) |
| Lory (Raymond) | Pelechat (Michel) | Soisson (Jean-Pierre) |
| Louet (Henri) | Perben (Dominique) | Sourdille (Jacques) |
| Mamy (Albert) | Perhet (Régis) | Spieler (Robert) |
| Mancel (Jean-François) | Perdomo (Ronald) | Stasi (Bernard) |
| Maran (Jean) | Peretti Della Rocca (Jean-Pierre de) | Stirbois (Jean-Pierre) |
| Marcellin (Raymond) | Péricard (Michel) | Taugourdeau (Martial) |
| Marcus (Claude-Gérard) | Peyrat (Jacques) | Tenaillon (Paul-Louis) |
| Marlière (Olivier) | Peyrefitte (Alain) | Terron (Michel) |
| Martinez (Jean-Claude) | Peyron (Albert) | Thien Ah Koon (André) |
| Marty (Elie) | Mme Piat (Yann) | Tiberi (Jean) |
| Masson (Jean-Louis) | Pinte (Etienne) | Toga (Maurice) |
| Mathieu (Gilbert) | Poniatowski (Ladislav) | Toubon (Jacques) |
| Mauger (Pierre) | Pujjade (Robert) | Trancham (Georges) |
| Maujouan du Gasset (Joseph-Henri) | Préaumont (Jean de) | Trémège (Gérard) |
| Mayoud (Alain) | Proriol (Jean) | Ueherschlag (Jean) |
| Mazaud (Pierre) | Raoult (Eric) | Valleix (Jean) |
| Médecin (Jacques) | Raynal (Pierre) | Vasseur (Philippe) |
| Mégret (Bruno) | Renard (Michel) | Virapoullé (Jean-Paul) |
| Mesmin (Georges) | Reveau (Jean-Pierre) | Vivien (Robert-André) |
| Messmer (Pierre) | Revet (Charles) | Vuibert (Michel) |
| Mestre (Philippe) | Reymann (Marc) | Vuillaume (Roland) |
| Micaux (Pierre) | Richard (Lucien) | Wagner (Georges-Paul) |
| Michel (Jean-François) | Rigaud (Jean) | Wagner (Robert) |
| Millon (Charles) | Roatta (Jean) | Weisenhorn (Pierre) |
| Miossec (Charles) | | Wiltzer (Pierre-André) |
| Mme Missoffe (Hélène) | | |

N'ont pas pris part au vote

D'une part :

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM. Backeroot (Christian), Bouvet (Henri), Ceyrac (Pierre), Chauvierre (Bruno), Frédéric-Dupont (Edouard), Gollnisch (Bruno), Le Pen (Jean-Marie) et Porteu de la Morandière (François).

Mises au point au sujet du présent scrutin

MM. Alain Brune et Jacques Santrou, portés comme ayant voté « contre », ont fait savoir qu'ils avaient voulu voter « pour ».

SCRUTIN (N° 56)

sur les sous-amendements nos 495 de M. Gérard Collomb et 550 de M. Georges Hage à l'amendement n° 446 du Gouvernement à l'article 4 du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social excluant du champ d'application de la dénominalisation du Crédit commercial de France.

| | |
|-------------------------------------|-----|
| Nombre de votants | 565 |
| Nombre des suffrages exprimés | 565 |
| Majorité absolue | 283 |
| Pour l'adoption | 251 |
| Contre | 314 |

L'Assemblée nationale n'a pas adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe socialiste (212) :

Pour : 212.

Groupe R.P.R. (156) :

Contre : 155.

Non-votant : 1. - Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

Groupe U.D.F. (130) :

Contre : 130.

Groupe Front national (R.N.) (R.N.) (35) :

Contre : 24.

Non-votants : 11. - MM. François Bachelot, Christian Baeckeroot, Bruno Chauvierre, Edouard Frédéric-Dupont, Gérard Freulet, Bruno Gollnisch, Jean-Marie Le Pen, François Porteu de la Morandière, Jean-Pierre Reveau, Robert Spieler et Georges-Paul Wagner.

Groupe communiste (35) :

Pour : 35.

Non-inscrits (9) :

Pour : 4. - MM. Robert Borrel, Hubert Gouze, Michel Lambert et André Pinçon.

Contre : 5. - MM. Daniel Bernardet, Pierre Claisse, Jean Diebold, Jean Royer et André Thien Ah Koon.

Ont voté pour

| | | |
|---|---------------------------|---------------------------|
| MM. | | |
| Adevah-Peuf (Maurice) | Canelet (Michel) | Faugaret (Alain) |
| Alfonsi (Nicolas) | Cassaing (Jean-Claude) | Fiszbin (Henri) |
| Anciant (Jean) | Castor (Elie) | Fiterman (Charles) |
| Ansant (Gustave) | Cathala (Laurent) | Fleury (Jacques) |
| Asensi (François) | Césaire (Aimé) | Florian (Roland) |
| Auchédé (Rémy) | Chanfrault (Guy) | Forgues (Pierre) |
| Auroux (Jean) | Chapuis (Robert) | Fouret (Jean-Pierre) |
| Mme Avice (Edwige) | Charzat (Michel) | Mme Frachon (Martine) |
| Ayrault (Jean-Marie) | Chauveau (Guy-Michel) | Franceschi (Joseph) |
| Badet (Jacques) | Chénard (Alain) | Frêche (Georges) |
| Balligand (Jean-Pierre) | Chevallier (Daniel) | Fuchs (Gérard) |
| Bapt (Gérard) | Chevènement (Jean-Pierre) | Garmendia (Pierre) |
| Barailla (Régis) | Chomat (Paul) | Mme Gaspard (Françoise) |
| Bardin (Bernard) | Chouat (Didier) | Gayssot (Jean-Claude) |
| Barrau (Alain) | Chupin (Jean-Claude) | Germon (Claude) |
| Barthe (Jean-Jacques) | Clerc (André) | Giard (Jean) |
| Barolone (Claude) | Coffineau (Michel) | Giovannelli (Jean) |
| Bassinat (Philippe) | Colin (Georges) | Mme Gouuriot (Colette) |
| Beaufils (Jean) | Collomb (Gérard) | Gourmelon (Joseph) |
| Bèche (Guy) | Colonna (Jean-Hugues) | Goux (Christian) |
| Bellon (André) | Combrisson (Roger) | Gouze (Hubert) |
| Belorgey (Jean-Michel) | Crepeau (Michel) | Gremetz (Maxime) |
| Bérégovoy (Pierre) | Mme Cresson (Edith) | Grimont (Jean) |
| Bernard (Pierre) | Darinot (Louis) | Guyard (Jacques) |
| Berson (Michel) | Defferre (Gaston) | Hage (Georges) |
| Besson (Louis) | Dehoux (Marcel) | Hermier (Guy) |
| Billardon (André) | Delebarre (Michel) | Hernu (Charles) |
| Boekel (Jean-Marie) | Delehedde (André) | Hervé (Edmond) |
| Bocquet (Alain) | Derosier (Bernard) | Hervé (Michel) |
| Bonnemaison (Gilbert) | Deschamps (Bernard) | Hoarau (Elie) |
| Bonnet (Alain) | Deschaux-Beaume (Freddy) | Mme Hoffmann (Jacqueline) |
| Bonrepau (Augustin) | Dessein (Jean-Claude) | Huguet (Roland) |
| Bordo (Gérard) | Destrade (Jean-Pierre) | Mme Jacq (Marie) |
| Borel (André) | Dhaille (Paul) | Mme Jacquaint (Muguette) |
| Borrel (Robert) | Douyère (Raymond) | Jalton (Frédéric) |
| Mme Bouchardeau (Huguette) | Drouin (René) | Janetti (Maurice) |
| Boucheron (Jean-Michel) (Charente) | Ducloné (Guy) | Jarosz (Jean) |
| Boucheron (Jean-Michel) (Ille-et-Vilaine) | Mme Dufoix (Georgina) | Jospin (Lionel) |
| Bourguignon (Pierre) | Dumas (Roland) | Josselin (Charles) |
| Brune (Alain) | Dumont (Jean-Louis) | Journet (Alain) |
| Calmat (Alain) | Durieux (Jean-Paul) | Joxe (Pierre) |
| Cambolive (Jacques) | Durupt (Job) | Kuchaida (Jean-Pierre) |
| Carraz (Roland) | Emmanuelli (Henri) | Labarrère (André) |
| | Évin (Claude) | Laborde (Jean) |
| | Fabius (Laurent) | |

Lacombe (Jean)
Laignel (André)
Lajoine (André)
Mme Lalumière
(Catherine)
Lambert (Jérôme)
Lambert (Michel)
Lang (Jack)
Laurain (Jean)
Laurissergues
(Christian)
Lavédrine (Jacques)
Le Baill (Georges)
Mme Lecuir (Marie-
France)
Le Déaut (Jean-Yves)
Ledran (André)
Le Drian (Jean-Yves)
Le Foll (Robert)
Lefranc (Bernard)
Le Garrec (Jean)
Lejeune (André)
Le Meur (Daniel)
Lemoine (Georges)
Lengagne (Guy)
Le Pensec (Louis)
Mme Leroux (Ginette)
Leroy (Roland)
Loncle (François)
Louis-Joseph-Dogué
(Maurice)
Mahéas (Jacques)
Malandaïn (Guy)
Malvy (Martin)
Marchais (Georges)
Marchand (Philippe)
Margnes (Michel)
Mas (Roger)
Mauroy (Pierre)
Mellick (Jacques)
Menga (Joseph)
Mercieca (Paul)
Mermaz (Louis)
Métais (Pierre)
Metzinger (Charles)
Mexandeau (Louis)

Michel (Claude)
Michel (Henri)
Michel (Jean-Pierre)
Mitterand (Gilbert)
Montdargent (Rubert)
Mme Mora
(Christiane)
Moulinet (Louis)
Moutoussamy (Ernest)
Nallet (Henri)
Natiez (Jean)
Mme Neiertz
(Véronique)
Mme Neveux
(Paulette)
Notebart (Arthur)
Nucci (Christian)
Oehler (Jean)
Orlet (Pierre)
Mme Osselin
(Jacqueline)
Patriat (François)
Pen (Albert)
Penicaut
(Jean-Pierre)
Pesce (Rodolphe)
Pezziat (Jean)
Peyret (Michel)
Pezet (Michel)
Pierret (Christian)
Pinçon (André)
Pistre (Charles)
Poperen (Jean)
Porelli (Vincent)
Porthault
(Jean-Claude)
Prat (Henri)
Proveux (Jean)
Puau (Philippe)
Queyranne (Jean-Jack)
Quilès (Paul)
Quilliot (Roger)
Ravassard (Noël)
Raymond (Alex)
Reyssier (Jean)
Richard (Alain)

Rigal (Jean)
Rigout (Marcel)
Rimbault (Jacques)
Rocard (Michel)
Rodet (Alain)
Roger-Machart
(Jacques)
Mme Roudy (Yvette)
Roux (Jacques)
Saint-Pierre
(Dominique)
Sainte-Marie (Michel)
Sanmarco (Philippe)
Santrou (Jacques)
Sapin (Michel)
Sarre (Georges)
Schreiner (Bernard)
Schwartzenberg
(Roger-Gerard)
Mme Sicard (Odile)
Siffre (Jacques)
Souchon (René)
Mme Soom (Renée)
Mme Stievenard
(Gisèle)
Stirn (Olivier)
Strauss-Kahn
(Dominique)
Mme Sublet
(Marie-Joséphe)
Sueur (Jean-Pierre)
Tavernier (Yves)
Théaudin (Clément)
Mme Toutain
(Ghislaine)
Mme Trautmann
(Catherine)
Vadepied (Guy)
Vauzelle (Michel)
Vergès (Paul)
Vivien (Alain)
Wacheux (Marcel)
Welzer (Gérard)
Worms (Jean-Pierre)
Zuccarelli (Émile)

Delfosse (Georges)
Delmar (Pierre)
Demange (Jean-Marie)
Demuynek (Christian)
Deniau (Jean-François)
Deniau (Xavier)
Deprez (Charles)
Deprez (Léonce)
Dermaux (Stéphane)
Desanlis (Jean)
Devacves (Pierre)
Devedjian (Patrick)
Dhinnin (Claude)
Diebold (Jean)
Diméglio (Willy)
Domenech (Gabriel)
Dominati (Jacques)
Dousset (Maurice)
Drut (Guy)
Dubernard
(Jean-Michel)
Dugoin (Xavier)
Durand (Adrien)
Durioux (Bruno)
Durr (André)
Ehrmann (Charles)
Falala (Jean)
Fanton (André)
Farran (Jacques)
Féron (Jacques)
Ferrari (Giratin)
Fèvre (Charles)
Fillon (François)
Foyer (Jean)
Freville (Yves)
Frich (Edouard)
Fuchs (Gérard)
Galley (Robert)
Gantier (Gilbert)
Gastines (Henri de)
Gaudin (Jean-Claude)
Gaulle (Jean de)
Geng (Francis)
Gengenwin (Germain)
Ghysel (Michel)
Giscard d'Estaing
(Valéry)
Goesduff (Jean-Louis)
Godofroy (Pierre)
Godfrain (Jacques)
Gonelle (Michel)
Gorve (Georges)
Gougy (Jean)
Goulet (Daniel)
Grioteray (Alain)
Grusvenmeyer
(François)
Guéna (Yves)
Guichard (Olivier)
Habry (René)
Hannoun (Michel)
Mme d'Harcourt
(Florence)
Hardy (Francis)
Hart (Joël)
Herlory (Guy)
Hersant (Jacques)
Hersant (Robert)
Holeindre (Roger)
Heussin (Pierre-Rémy)
Mme Hubert
(Elisabeth)
Hunault (Xavier)
Hyses (Jean-Jacques)
Jacob (Lucien)
Jacquat (Denis)

Jacquemin (Michel)
Jacquot (Alain)
Jalkh (Jean-François)
Jarrot (André)
Jean-Baptiste (Henry)
Jeandon (Maurice)
Jegou (Jean-Jacques)
Julia (Didier)
Kasperet (Gabriel)
Kergueris (Aïme)
Kiffer (Jean)
Klifa (Joseph)
Knehl (Emile)
Koster (Gérard)
Labbé (Claude)
Lacarin (Jacques)
Lachenaud (Jean-
Philippe)
Lafleur (Jacques)
Lamant (Jean-Claude)
Lamassoure (Alain)
Langa (Louis)
Lecanuet (Jean)
Legendre (Jacques)
Legras (Philippe)
Le Jaouen (Guy)
Léonard (Gérard)
Léontieff (Alexandre)
Lepereq (Arnaud)
Ligot (Maurice)
Limouzy (Jacques)
Lipkowski (Jean de)
Lorenzini (Claude)
Lory (Raymond)
Louet (Henri)
Mamy (Albert)
Mancel (Jean-François)
Maran (Jean)
Marcellin (Raymond)
Marcus (Claude-
Gérard)
Marlière (Olivier)
Martinez (Jean-Claude)
Marty (Élie)
Masson (Jean-Louis)
Mathieu (Gilbert)
Mauger (Pierre)
Maujolan du Gasset
(Joseph-Henri)
Mayoud (Alain)
Mazeaud (Pierre)
Médecin (Jacques)
Mégret (Bruno)
Mesmin (Georges)
Messmer (Pierre)
Mestre (Philippe)
Micaux (Pierre)
Michel (Jean-François)
Millon (Charles)
Miossec (Charles)
Mme Missoffe
(Hélène)
Montastruc (Pierre)
Montesquiou
(Aymeri de)
Mme Moreau (Louise)
Mouton (Jean)
Moyné-Bressand
(Alain)
Narquin (Jean)
Nenou-Pwataho
(Maurice)
Nungesser (Roland)
Ornano (Michel d')
Oudot (Jacques)
Paccou (Charles)

Paecht (Arthur)
Mme de Panafieu
(Françoise)
Mme Papun (Christiane)
Mme Papun (Monique)
Parent (Régis)
Pascallon (Pierre)
Pasquini (Pierre)
Pelchat (Michel)
Perben (Dominique)
Perbet (Régis)
Perdomo (Ronald)
Peretti Della Rocca
(Jean-Pierre de)
Péricard (Michel)
Peyrat (Jacques)
Peyrefitte (Alain)
Peyron (Albert)
Mme Piat (Yann)
Pinte (Etienne)
Poniatowski
(Ladislav)
Poujade (Robert)
Préaumont (Jean de)
Proriol (Jean)
Raoult (Eric)
Raynal (Pierre)
Renard (Michel)
Revet (Charles)
Reymann (Marc)
Richard (Lucien)
Rigaud (Jean)
Rotta (Jean)
Robien (Gilles de)
Rocca Serra
(Jean-Paul de)
Rolland (Hector)
Rossi (André)
Rostolan (Michel de)
Roussel (Jean)
Roux (Jean-Pierre)
Royer (Jean)
Rufenacht (Antoine)
Saint-Ellier (Francis)
Salles (Jean-Jack)
Savy (Bernard)
Schenardi
(Jean-Pierre)
Séguela (Jean-Paul)
Seithinger (Jean)
Sergent (Pierre)
Sirgue (Pierre)
Soisson (Jean-Pierre)
Sourdille (Jacques)
Spieler (Robert)
Stasi (Bernard)
Stirbois (Jean-Pierre)
Taugourdeau (Martial)
Tenaillon (Paul-Louis)
Terrat (Michel)
Thien Ah Koon
(André)
Tiberi (Jean)
Toga (Maurice)
Touhon (Jacques)
Tranchant (Georges)
Trémège (Gérard)
Ueberschlag (Jean)
Valleix (Jean)
Vasseur (Philippe)
Virapoullé (Jean-Paul)
Vivien (Robert-André)
Vuibert (Michel)
Vuillaume (Roland)
Wagner (Robert)
Weisenhorn (Pierre)
Wiltzer (Pierre-André)

Ont voté contre

MM.
Abelin (Jean-Pierre)
Allard (Jean)
Alphandéry (Edmond)
André (René)
Anquer (Vincent)
Arréckx (Maurice)
Arrighi (Pascal)
Auberger (Philippe)
Aubert (Emmanuel)
Aubert (François d')
Audinot (Gautier)
Bachelet (Pierre)
Barate (Claude)
Barbier (Gilbert)
Barnier (Michel)
Barre (Raymond)
Barrot (Jacques)
Baudis (Pierre)
Baumel (Jacques)
Bayard (Henri)
Bayrou (François)
Beaujean (Henri)
Beaumont (René)
Bécam (Marc)
Bechter (Jean-Pierre)
Bégault (Jean)
Béguet (René)
Benoît (René)
Benouville (Pierre de)
Bernard (Michel)
Bernardet (Daniel)
Bernard-Reymond
(Pierre)
Besson (Jean)
Bichet (Jacques)
Bigéard (Marcel)
Birraux (Claude)

Blanc (Jacques)
Bleuler (Pierre)
Blot (Yvan)
Blum (Roland)
Mme Boisseau
(Marie-Thérèse)
Bollengier-Stragier
(Georges)
Bompard (Jacques)
Bonhomme (Jean)
Borotra (Franck)
Bourg-Broc (Bruno)
Bousquet (Jean)
Mme Boutin
(Christine)
Bouvard (Loïc)
Bouvet (Henri)
Boyon (Jacques)
Branger (Jean-Guy)
Brial (Benjamin)
Briane (Jean)
Briant (Yvon)
Brocard (Jean)
Brochard (Albert)
Bruné (Paulin)
Bussereau (Dominique)
Cabal (Christian)
Caro (Jean-Marie)
Carré (Antoine)
Cassabel (Jean-Pierre)
Cavaillé (Jean-Charles)
Cazalat (Robert)
César (Gérard)
Ceyrac (Pierre)
Chaboche (Dominique)
Chambrun (Charles de)

Chammougou
(Edouard)
Chantelat (Pierre)
Charbonnel (Jean)
Charlé (Jean-Paul)
Charles (Serge)
Charretier (Maurice)
Charroppin (Jean)
Chartron (Jacques)
Chasseguet (Gérard)
Chastagnol (Alain)
Chollet (Paul)
Chometon (Georges)
Claisse (Pierre)
Clément (Pascal)
Coïntat (Michel)
Colin (Daniel)
Colombier (Georges)
Corrèze (Roger)
Couanau (René)
Couepel (Sébastien)
Cousin (Bertrand)
Couve (Jean-Michel)
Couveinhes (René)
Cozan (Jean-Yves)
Cuq (Henri)
Daillet (Jean-Marie)
Dalbos (Jean-Claude)
Debré (Bernard)
Debré (Jean-Louis)
Debré (Michel)
Dehaine (Arthur)
Delalande
(Jean-Pierre)
Delatre (Georges)
Delattre (Francis)
Delevoeye (Jean-Paul)

N'ont pas pris part au vote*D'une part :*

M. Jacques Chaban-Delmas, président de l'Assemblée nationale.

D'autre part :

MM.

Bachelot (François)
Baekeroot (Christian)
Chauvierre (Bruno)
Frédéric-Dupont
(Edouard)

Freulet (Gérard)
Gollnisch (Bruno)
Le Pen (Jean-Marie)
Porteu de La Morandière (François)

Reveau (Jean-Pierre)
Spieler (Robert)
Wagner (Georges-Paul)